



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 18 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, B. SOULIE, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, E. PLATET, M.A. ABONDANCE, N. FORT, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, T. SOLIER, E. GAZEL, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : I. CARTAILLAC (POUVOIR A E. PLATET), D. DUCROS (POUVOIR A N. FORT), C. CONDOMINES (POUVOIR A A. NAYRAC), B. OZANEUX (POUVOIR A A. GAUTRAND), A. BLANCHET (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), C. ALIBERT (POUVOIR A F. FABRE), M. DURAND (POUVOIR A E. GAZEL), P. RAMONDENC (POUVOIR A N. CHIOTTI), P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h32 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de débiter ce Conseil municipal du 18 juillet et je demande à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, l'appel étant terminé, je vous propose d'observer une suspension de séance avant notre Conseil, pour permettre l'intervention de Monsieur LAUR, que nous avons rencontré, donc bien évidemment à plusieurs reprises, mais dernièrement au sujet du manifeste, qui vous a été distribué d'ailleurs dans tous vos casiers d'élu, il y a plusieurs semaines, au sujet donc du maintien de la ligne SNCF, qui nous concerne, donc Béziers / Neussargues. Donc l'idée de cet échange ce soir, c'est que Monsieur LAUR puisse nous faire part de la situation et ensuite donc du contenu du manifeste, de pouvoir échanger avec les membres du Conseil, si vous le souhaitez, si vous avez des précisions à lui demander. Donc je cède la parole à Monsieur Laur, qui doit avoir un micro pas très loin de lui. Merci. »

Le Maire suspend la séance

Monsieur le Maire

« Donc, nous allons reprendre l'ordre du jour de la séance et je vous propose de procéder à l'élection du secrétaire de séance, donc c'est Madame Laaziza KECHKECH. Donc merci beaucoup. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Premier point appelé à l'ordre du jour, c'est tout simplement l'énumération des décisions du Maire. Donc même exercice, donc je vous propose de nous dispenser de la lecture de ces décisions. Y a-t-il des remarques particulières ? »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Création de la place du Voultre – approbation du plan de financement prévisionnel »

« Donc s'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose de passer à la délibération numéro 2, qui concerne donc la création donc de la place du *Voultre* dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et Millau 2030, donc c'est une opération qui va se dérouler en cœur de ville sur l'espace, qui est donc bordé par, en tout cas sur deux côtés, par le Temple et par la place, la porte du *Voultre*, pardonnez-moi. Donc aujourd'hui, nous sommes en contractualisation avec un Maître d'Œuvre, qui travaille sur le sujet et il s'agit ce soir dans cette délibération, d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Les riverains ont été rencontrés hier soir, donc la maîtrise d'œuvre à encore un peu de travail à faire notamment en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et dès que ces éléments seront bouclés, l'aménagement de la place passera en commission Travaux Urbanisme.

Donc, il s'agit donc :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel, dont vous avez le montant hors taxe, qui est affiché en dépenses et en recettes à hauteur de cinq cent soixante-dix mille euros ;
- Et bien évidemment, d'autoriser, le Maire ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour faire appel à ces demandes de subvention.

Y a-t-il des questions sur cette délibération numéro 2 ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Juste, savoir si c'est une erreur sur la délib, ou si le montant TTC des travaux a été modifié. On avait sur les autorisations de programme, si je ne me trompe pas, six cent quarante-huit mille euros et là c'est six cent quatre-vingt-quatre. Alors est-ce que c'est une inversion de chiffre en TTC ? »

Monsieur le Maire

« Je pense, que c'est une inversion de chiffre. »

Madame GAZEL

« D'accord ! »

Monsieur le maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Projet d'implantation d'un centre de traitement des données numériques (DATA CENTER) sur le territoire Millavois / Étude d'opportunité"

« La délibération numéro 3 concerne le lancement d'une étude de faisabilité au sujet de l'implantation, donc d'un équipement, un *Data Center* sur le territoire Millavois. Il s'agit de faire une étude d'opportunité sur l'implantation d'un tel équipement. Donc c'est une délibération, qui est passée dans des termes *quasi* identiques à la Communauté de Communes, où Daniel DIAZ, qui l'a présentée à la Communauté, a développé l'argumentaire et en particulier le fait que les entreprises ont, bien évidemment aujourd'hui, de plus en plus la nécessité de stocker leurs données sur des sites extérieurs et éloignés à leurs sites d'implantation, que le territoire de Millau a été identifié par un porteur de projet et par des entreprises, donc de la Région, compte-tenu de son positionnement graphique à la fois sur l'arrière-pays du pourtour donc Languedoc Méditerranée et sur le pôle d'emplois et d'entreprises du grand Ruthénois.

La perspective donc du lancement de cette étude d'opportunité fait l'objet d'une nouvelle Fiche Action dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, c'est la raison pour laquelle :

- La banque les territoires interviendrait à hauteur de 50 % dans le montant donc de cette étude d'opportunité ;
- Et la Ville à hauteur de 25 % ;
- La Communauté de Communes à hauteur de 25 %.

L'idée, enfin l'objet et en tout cas les attentes que nous avons vis-à-vis de cette étude d'opportunité, c'est bien évidemment :

- De confirmer l'intérêt géographique d'une implantation dans notre territoire ;
- De vérifier l'intérêt manifesté par des entreprises ou des collectivités, des institutions sur le bassin, que j'évoquais tout à l'heure ;
- Et de trouver un porteur de projet, non seulement pour le *Data Center*, mais pour pouvoir voir toutes les perspectives de développement sur le numérique autour de cette équipement du *Data Center*.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire en résumé de cette délibération. Est-ce que Daniel, tu veux rajouter quelque chose ? »

Monsieur DIAZ

« Oui, juste pour quelques mots sur le marché, parce qu'en fait l'étude opportunité, elle permettra :

- De mesurer les besoins tant publics que privés, sachant que la structure porteuse si ça se fait, ne sera pas publique, mais privée ;
- Deuxièmement, de mesurer les capacités de puissance, qui sont à mettre en œuvre pour satisfaire une clientèle, qui resterait une clientèle locale, parce qu'on a visité un *Data Center* à Albi le 14 juin, de mémoire, ça peut être des investissements colossaux, puisqu'à *minima* un *Data Center* de petite taille c'est un, deux, trois millions d'euros, ça peut monter jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros et que le modèle économique sera approuvé par rapport à l'étude, sachant que cette étude sera aussi une étude de près prospections, c'est-à-dire qu'elle couplera dans la création du cahier des charges sur l'étude des besoins, déjà une démarche d'interrogation des entreprises, qui serait sous la forme : « *Et si un Data Center se crée sur la zone de Millau, seriez-vous potentiellement intéressés ?* » Alors ce qu'il faut savoir, c'est que sur ce marché du *Data Center*, il y en a à peu près cent quatre-vingt en France aujourd'hui et depuis l'année 2017, c'est un taux de croissance qui est à deux chiffres, il y a des très gros opérateurs sur ce qu'on appelle les supers *Data Center*, alors vous en connaissez les noms : *IBM, Microsoft, Amazon, OVH* et que maintenant se développent des *Data Center* de tailles dites intermédiaires, qui permettent finalement à des entreprises de dire : « *Je stocke mes données...* » Et on sait bien aujourd'hui que le pouvoir, c'est la détention de l'information, donc les données, qui valent très, très cher, « *...de manière sécurisée sur un site avec des professionnels m'évitant les attaques en termes de cybercriminalité, mais aussi la qualité du stockage de mes données.* » Et il y a un marché justement pour les entreprises, les PME notamment, qui seraient intéressées d'avoir un *Data Center*, mais dans des proximités géographiques de l'ordre d'une heure à une heure trente de leur lieu actuel ;
- Il faut savoir aussi que les *Data Center* de proximité, ils se développent, parce qu'il y a plus d'usages liés aux objets dits connectés, qui consomment de la puissance donc voilà ;
- Alors, on travaille sur ce dossier avec une association dont on vous a déjà parlé, puisqu'elle est intervenue notamment dans le cadre des espaces numériques du CREA, puisque le pilote avec nous c'est *SysMic*, c'est une association, qui à Rodez, qui a pour objet de promouvoir le numérique sur l'Aveyron et ils nous accompagnent sur ce dossier. Le cahier des charges est déjà envoyé à des prestataires pour une mission qui devrait pouvoir commencer, je pense, au plus tard début septembre, bon et cette étude d'opportunité permettra non seulement de dire : « *Il y a un besoin, on y va.* » Mais aussi de savoir : « *Est-ce qu'on a déjà quelque part un près carnet de commandes, que ce soient des Collectivités publiques ou des entreprises privées.* » Parce que le modèle économique, on a vu celui d'Albi, ce n'est pas forcément évident et on a un autre intérêt, c'est que comme on a de l'espace sur Millau-Viaduc 2 et qu'on a une entreprise, qui nous a confirmé, qu'ils travailleraient avec nous, qui est dans le domaine des nouvelles technologies, il peut y avoir une sorte d'effet de

synergie pour développer sur Millau-Viaduc 2, des entreprises de technologie, parce que bien évidemment l'existence d'un *Data Center* amène d'autres entreprises du monde du numérique.

Donc, voilà on aura l'occasion d'en reparler à l'issue d'études je pense sous un délai de cinq à six mois. »

Monsieur le Maire

« Merci, Daniel. Avez-vous des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Est-ce que la CCI ne peut pas se charger de ce genre d'études ? »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

« ...l'implantation d'un *Data Center* est un domaine hyper pointu, la CCI n'a pas en interne, au niveau du Département même, l'expertise pour mener ce genre d'études. Donc, c'est fait *via* un Cabinet, alors il y a le Cabinet qui nous accompagnait déjà qui nous avait fait faire la visite du *Data Center* d'Albi, c'est *Atrium Data*, qui est un spécialiste de la question et en plus du fait qu'il mène l'étude, il est aussi là pour éventuellement être en copportage si le projet se monte, mais la CCI non, elle n'a pas l'expertise du tout. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« C'était une question qui rejoignait celle de Monsieur FABRE quoi, je voulais savoir pourquoi ce n'était pas plus porté par la Com Com, que par la ville de Millau, ou voilà enfin ça revenait pareil, quoi ? »

Monsieur le Maire

« Parce que je vous ai dit que nous étions dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et qu'il était important qu'il y est la parité sur ce type de prestations, d'autant que nous ne finançons que 25 % de l'étude, puisque 50 % sont portés par la Banque des Territoires avec laquelle nous avons contractualisés.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Démarche d'inscription de la ganterie millavoise au patrimoine culturel immatériel UNESCO : convention de partenariat Ville / Pôle Cuir / CCMHC « Les savoir-faire de la ganterie traditionnelle des femmes et hommes du pays de Millau"

« Quatrième délibération, là-aussi cela a été évoqué déjà il y a quelques semaines à la Communauté de Communes, c'est la démarche d'inscription de la *Ganterie Millavoise* au *Patrimoine Culturel Immatériel UNESCO* et la délibération qui vous est présentée, consiste à adopter une convention avec le *Pôle Cuir*, qui serait aujourd'hui, enfin qui est aujourd'hui, pour une durée de six mois le porteur de l'amorce de cette inscription de la *Ganterie Millavoise*.

Donc bien évidemment, je ne vous rappellerai pas les intérêts de la Ganterie, vous rappeler que la Ganterie fait partie des activités économiques traditionnelles, qui sont portées au titre du développement économique par la Communauté de Communes et qu'il semblait intéressant de pouvoir porter un coup de projecteur particulier grâce à l'exception à l'UNESCO de ce savoir-faire Millavois.

La démarche est une démarche, qui est une démarche à la fois encadrée, précise, mais longue, avec pour le moment et c'est une bonne chose, un soutien important à la fois du Ministère de la Culture sur la perspective de cette candidature et de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, qui considère que le dossier a de bonnes chances de pouvoir être mené à son terme.

Pour travailler sur ce sujet, il était important d'associer les compétences d'une personne, dont le nom est cité dans la convention, Madame BEDAR, qui a accompagné un territoire dans le même type de démarche, qui est le territoire de Grasse au titre des Parfums, avec une belle réussite, puisque le territoire a été reconnu, donc est inscrit au *Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO*.

Donc, c'est Madame BEDAR, qui dans un premier temps à travers le *Pôle Cuir* va commencer à mettre en place toute la méthodologie, toute la procédure de travail, il faut réaliser, d'abord permettre à la Ganterie d'être inscrite à l'*Inventaire National des Métiers de Traditions*, à l'*Inventaire International des Métiers de Tradition*, pardon, donc cette inscription et puis tout le travail :

- De composition des groupes thématiques ;

- De la rédaction des sujets ;
- De la rédaction des dossiers ;
- Et de tout le travail de mémoire, qui doit être consigné pour arriver à faire aboutir ce dossier.

Donc la délibération qui vous est présentée... »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Oui, je vais te céder la parole. La délibération, qui vous est proposée, c'est tout simplement, donc de valider la participation de la commune de Millau auprès de la Communauté de Communes au financement de ce travail avec une part de neuf mille euros pour la commune de Millau et je cède la parole à Daniel, qui avait aussi présenté cette délib au Conseil de Communautés pour plus d'informations. »

Monsieur DIAZ

« Oui enfin, c'était juste pour un petit complément, pour quand même bien *mettre le doigt sur l'enjeu*, qui est plus qu'un enjeu local, mais qui est aussi un enjeu régional, parce que le travail numéro un, qui est l'inscription au *Patrimoine National*, en fait, *Immatériel*, c'est tout ce qui concerne des fêtes, des musiques, des savoir-faire, c'est le cas de la Ganterie ou des pratiques rituelles, des pratiques sportives, il y en a que quatre cent trente-et-une en France, qui sont inscrites à *l'Inventaire National* et sur ces quatre cent trente-et-une pratiques immatérielles, il y en a que dix-sept qui sont inscrites au *Patrimoine de l'UNESCO*, dont une seule au niveau de la Région, qui est la fête de la Saint-Jean, c'est le solstice d'été en Ariège et que si Millau venait à obtenir le classement au *Patrimoine Immatériel de l'UNESCO*, ce serait un vrai scoop, parce qu'une fois encore, il n'y en a que dix-sept en France et on a la chance d'être aidé par une personne, qui a conduit le dossier UNESCO pour les Parfums de Grasse, qui est une grande professionnelle, donc c'est un enjeu qui est très, très fort, parce qu'il y a des retombées économiques, touristiques et ce serait pour la profession, puisqu'au niveau de la Communauté de Communes, je vous le rappelle qu'on soutient beaucoup le *Pôle Cuir* et que si jamais c'est un classement à l'UNESCO, ce sera vraiment une grande victoire, donc voilà la première info.

J'en profite pour vous dire qu'à la *Halle Viaduc*, il y a une exposition, qui s'appelle je crois, *Terre de Cuir*, qui a ouvert le 15 juillet, vous êtes conviés à aller la voir, sachant que l'inauguration officielle sera le 25 juillet à 19 heures, voilà.

Et juste un point, je ne participerai pas au vote, parce qu'étant Trésorier du *Pôle Cuir*, voilà donc je ne participerai pas. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question. Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, je rappelle que Monsieur DIAZ ne prend pas part au vote et donc elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Daniel DIAZ ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire

« Pour la délibération numéro 5 : Madame ORCEL concernant une convention avec Office de Tourisme pour la *Parade de Noël* ».

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

05. "Convention de partenariat entre la ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour la coordination technique et financière de la Parade de Noël des 14 et 15 décembre 2019"

« Oui, donc il s'agit du renouvellement de la convention, que vous connaissez, depuis six ans maintenant, de partenariat entre la ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour la coordination technique et financière de la *Parade de Noël*, qui aura donc lieu cette année les 14 et 15 décembre 2019 dans le cadre donc de la 6^{ème} édition du Festival *Bonheurs d'Hiver*.

Le coût prévisionnel d'organisation de la *Parade de Noël* reste identique à l'année précédente, c'est-à-dire vingt-deux mille sept cent quatre-vingt euros. :

- Et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses participera à hauteur de six mille sept cent quatre-vingt euros.
- Voilà donc le soutien financier de la Ville sera de seize mille euros, qui seront versés à l'Office de Tourisme Millau Grands Causses.

Elodie, tu veux peut-être dire un mot ?

Alors juste dire que voilà, on travaille de façon plus générale sur la programmation des animations et des spectacles avec les associations partenaires du Festival. Que le Festival aura lieu cette année du 13 au 31 juillet.

Monsieur le Maire

« Décembre ! »

Madame ORCEL

« Décembre, pardon. 13 au 31 décembre, on pourrait l'imaginer l'été, *Bonheurs d'Été...* »

Monsieur ???

« C'est un message ! »

Madame ORCEL

« Comment ? »

Monsieur ???

« C'est un message ! »

Madame ORCEL

« Oui. C'est un message.

Nous travaillons actuellement sur un document de communication sur les temps forts, en tout cas les dates à retenir dès à présent, puisqu'il y a une demande notamment d'Office de Tourisme de communiquer le plus tôt possible sur le Festival, afin de le faire rayonner de façon plus large, on va dire au-delà des limites du territoire, au niveau au moins Régional.

Donc, ce document sera prêt très prochainement, voilà. Puis, il y aura de belles surprises pour les petits et les grands comme les autres années avec la volonté, parce que c'est aussi ce que les visiteurs du Festival nous font remonter, de rester sur Festival à taille humaine, en gardant une certaine proximité et aussi un côté culturel et qualitatif, que ça ne devienne pas simplement un événement, mais qu'on garde bien ce côté culturel, qui nous tient également à cœur et qui fait que ce Festival se démarque des animations plus classiques de Noël, voilà.

Et on l'avait évoqué déjà avec Elodie, c'est vrai que l'idée du train à un euro aussi serait éventuellement exploiter pour faire voilà venir des visiteurs depuis Béziers sur le Festival et sur le temps fort de la Parade et puis aussi sur le Festival, puisqu'on sait que bon, on sait que depuis quelques années des personnes viennent séjourner à Millau pour la Parade, mais l'an dernier on a aussi eu des retours des hôteliers, nous disant que : « *Des personnes étaient aussi venus pendant les vacances de Noël, avaient réservé des chambres pour passer quelques jours et profiter du Festival.* » Donc voilà, tout ça est assez positif. »

Madame PLATET

« Oui, juste par rapport à ça, effectivement on a prévu une communication un petit peu spécifique, notamment avec l'Office de Tourisme de Béziers, forcément on a quelques liens, puisque notre nouveau Directeur vient aussi de l'Office de Tourisme de Béziers, avec lequel il y a évidemment d'excellents rapports, pour peut-être ancrer un peu plus cette communication sur ce Festival avec le train à un euro, voilà ça peut aussi favoriser quelques déplacements et quelques visites chez nous. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Je vous suggère pour justement allez plus loin dans la réflexion du train un euro, que peut-être cette année pour valoriser la ligne, le Père Noël arrive en train à Millau. Pas tiré par les rennes, en train tout cour. »

Madame ORCEL

« C'est arrivé, il y a quelques années en arrière, c'est arrivé oui, que le Père Noël arrive en train. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Conventions entre la Ville et l'association des *Charmettes*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

06. "Convention de partenariat entre la ville de Millau et l'Association des Charmettes pour 2019 – 2020 – Accueil des résidents des Charmettes au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le Site archéologique de la Graufesenque"

« Alors convention de partenariat entre la ville de Millau, effectivement et l'association des *Charmettes* pour 2019 - 2020 avec l'accueil des résidents des Charmettes au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le site archéologique de la *Graufesenque*.

Donc, l'an dernier nous avons souhaité avec le Musée de Millau et des Grands Causses et le site archéologique de la *Graufesenque*, mettre en place un dispositif qui permettait l'accueil des personnes en situation de handicap grâce à une convention passée donc avec l'association des *Charmettes*.

Les équipes du Musée et des *Charmettes* ont tiré un premier bilan très positif de cette première collaboration, donc qui permet d'inclure les résidents dans la vie culturelle et sociale et de rendre le Musée accessible à tous les publics.

Donc, nous souhaitons renouveler ce partenariat, c'est donc l'objet de la convention qui est annexée à cette délibération.

Alors, je vais peut-être vous faire un petit retour de ce que Jean-Louis CARTAYRADE a pu nous faire en tant que Président de l'association des *Charmettes* et il nous a dit que : « *Les éducatrices des Charmettes, suite au bilan fait avec les trois groupes de participants au projet, témoignent du fait que les participants sont ravis des séances passées au Musée et à Graufesenque et sont très motivés pour poursuivre dans cette voie.* »

Donc, trois groupes sont accueillis, qui comptent vingt-cinq résidents :

- Deux groupes du foyer de vie ;
- Et un groupe de l'unité de personnes handicapées vieillissantes ;
- Et avec une ouverture à des résidents de l'EHPAD ;

Et les séances se déroulent la troisième semaine du mois donc le mardi, le jeudi ou le vendredi l'après-midi sur une période de septembre à juin avec donc une séance par mois, soit dix séances.

Donc, ça permet vraiment de développer :

- La sensibilité à l'art et au patrimoine ;
- Leur créativité ;
- Leur imagination ;
- Leur curiosité ;
- Leur goût de l'échange ;
- Leur esprit critique ;
- Et leur sens de la vie en société.

Et puis, on rejoint vraiment la notion de Musée pour tous, qui prend tout son sens ici avec cette couverture donc aux personnes en situation de handicap et puis je vais aussi vous donner le témoignage de Marie SBARBERI, Marie-Hélène qui nous dit, qui est agent de médiation et d'accueil au Musée de Millau et des Grands Causses et qui nous dit que : « *Le contact avec les personnes des Charmettes est un enrichissement, un moment d'introspection et d'émotion où l'on voit la personne se réaliser dans son œuvre lors de la séance.* »

Et j'en profite pour remercier Solveig CHERRIER et Marie, qui travaillent sur ce projet, afin de développer les ateliers qui sont proposés suite à la visite de tous les résidents du foyer des *Charmettes*.

Pour le projet 2019 - 2020 le thème sera : « *N'oublie pas de m'écrire* ». Un sujet qui est en lien avec l'exposition actuelle que nous accueillons au Musée *Alechinsky, Les Affiches* et il portera donc sur l'écriture au sens large.

Voilà, que dire de plus ? La présente convention a pour but de préciser les caractéristiques des séances de la saison 2019 - 2020 sur le plan pédagogique, administratif et financier pour un montant annuel de quatre cent cinquante euros TTC. Un beau projet que nous sommes ravis de vous proposer, de reconduire dans les années à venir. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 7 : Convention entre la ville et l'ASSAUVAGG. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

07. " Convention de partenariat entre la ville de Millau et l'Association de sauvegarde et de Valorisation de la Graufesenque et de la Granède"

« J'en profite juste pour dire que la nouvelle Directrice du Musée a pris ses fonctions lundi dernier, donc Aurélie JALOUNEIX est arrivée, on est ravi, voilà qu'elle prenne la suite de Madame AMALRIC, comme vous le savez, qui est partie à Cahors.

Alors, convention entre la ville de Millau et l'association l'ASSAUVAGG, donc *Association de Sauvegarde et de Valorisation de la Graufesenque* et la *Granède*, donc la commune de Millau, vous le savez compte sur son territoire deux sites archéologiques :

- Le site de la *Graufesenque*, qui est classé aux monuments historiques ;
- Et le site de l'*Oppidum de la Granède*.

Elle développe diverses, la Ville développe diverses opérations pour la sauvegarde et la valorisation de ces deux sites et des bénévoles se sont manifestés, afin de constituer une association de loi 1901, dont l'objet est effectivement de rassembler des habitants, des passionnés d'archéologie, des citoyens qui sont sensibilisés à la *Graufesenque*, attachés à ce site comme beaucoup de Millavois et qui souhaitent participer au projet de sauvegarde et de valorisation porté par la Ville et également développer leur propre projet avec notamment la reconstruction d'un Habitat Gallo-Romain dans les perspectives futures, à proximité du site puisque le site étant classé, il sera compliqué de développer ce type de projet sur le site même, voilà. Et puis avec la volonté de sensibiliser les publics aux connaissances archéologiques.

Bon l'association, je ne vais pas détailler tout ce que l'association souhaite mettre en œuvre, elle va se présenter prochainement à la presse pour voilà, pour expliquer un petit peu ses projets. Donc, la Ville souhaite, bien évidemment, accompagner cette association puisqu'elle œuvre sur un site municipal, en signant une convention de partenariat de trois ans.

Le soutien financier de la Ville est fixé pour 2019 à cinq cents euros, alors l'ASSAUVAGG, c'est une ancienne association qui s'appelait la *FON MAGE*, qui œuvrait plus spécifiquement pour la valorisation du site de la *Granède* et qui a souhaité étendre ses statuts au site archéologique de la *Graufesenque*, donc en fait cette subvention de cinq cents euros était déjà fléchée, lorsqu'on a voté toutes les subventions pour les associations culturelles, ce n'est pas une nouvelle subvention cette année. Voilà.

Que dire de plus ? Moi je suis ravie parce que ces associations, elles servent aussi d'aiguillon finalement pour les Collectivités pour leur rappeler qu'il est important de préserver le patrimoine, donc quand il y a des bénévoles qui se manifestent pour apporter ce type de projet, je trouve que c'est extrêmement positif pour une Ville et puis voilà parce que *pour construire la Ville de demain, il faut aussi préserver le patrimoine d'hier*, voilà. Donc, je suis très heureuse et je pense aussi à l'*association des Amis du Musée*, qui nous a interpellé sur le carillon du Sacré-Cœur, qui est entrain également de rassembler des fonds pour le rénover, donc on ne peut que les remercier et la Ville fera en sorte de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Et les Journées de l'Antique auront lieu du 31 juin au 4 août cette année, voilà, je vous le dis. »

Monsieur ???

« 31 juillet au 4 août ».

Madame ORCEL

« 31 juillet au 4 août, pas décembre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, s'il n'y a pas de question, par contre moi, je préciserais que symboliquement je ne prendrai pas part au vote, non pas par rapport à l'association, mais parce que je connais bien un des deux sites. Donc, je ne prendrai pas part au vote, voilà. Donc s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, la délibération est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire

« Alors réorientation du pilon de la Médiathèque. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

08. "Réorientation du pilon de la Médiathèque du Sud-Aveyron (MESA)"

« Alors, on passe à la Médiathèque, à la MESA. Donc, l'entretien régulier des collections d'une bibliothèque est un impératif pour garantir au public des collections de qualité, qui proposent donc des informations fiables et d'actualité et actualiser, donc le pilon c'est l'ensemble des documents qui sont éliminés physiquement des collections régulièrement. Cette suppression qu'on appelle aussi *désherbage* se justifie par plusieurs éléments :

- Soit le document est abîmé physiquement ;
- Soit le document présente une information qui est obsolète, type code Juridique ;
- Soit le document présente une information qui est défraîchie, ça peut être en lien avec l'histoire notamment ;
- Ou bien le document a été réédité.

Normalement, la loi impose que les documents qui sont éliminés, enfin qui sont sortis des collections, doivent être détruits pour qu'ils n'alimentent pas des circuits commerciaux parallèles.

Dans le même temps, une réflexion a été lancée entre l'équipe de la Médiathèque et le service Éducation de la Ville, parce que les écoles primaires n'ont pas toujours la possibilité d'acquérir des documents, en tout cas autant que ce qu'ils le souhaiteraient et il a donc été décidé de réorienter une partie du pilon vers donc les bibliothèques et centres documentaires des écoles primaires.

Alors bien évidemment, ce sont des documents qui sont en suffisamment bon état pour être mis à disposition des écoles primaires et qui sont donc de qualité, qui ne présentent pas des informations complètement dépassées et qui ont été sélectionnés par l'équipe de la Médiathèque en concertation avec le service Éducation.

Et voilà l'objectif, c'est de permettre aux collections, dont l'état et la fiabilité de l'information sont avérés de pouvoir circuler dans les établissements publics et favoriser et optimiser le flux des documents et des informations sur le territoire.

Voilà qui dit *désherbage*, dit nécessité de racheter de nouveaux ouvrages, afin de maintenir, bien évidemment un service de qualité et donc la nécessité de maintenir dans les années à venir aussi un budget de fonctionnement constant pour la MESA.

Voilà, normalement le récolement se fait tous les dix ans dans une bibliothèque, il aurait dû se faire au moment du déménagement, mais les équipes étaient particulièrement mobilisées sur le nouveau fonctionnement des lieux et l'installation et le prêt des automates, l'installation des automates de prêts et retours automatisés et donc il a été décidé d'organiser ce récolement et cet inventaire cet été, ce qui implique une fermeture de la Médiathèque de quinze jours, donc cet été du 5 au 15 août et il a également été proposé de ce fait :

- D'allonger la durée du prêt de quatre à huit semaines,
- Et d'augmenter le nombre de documents d'empruntés de douze à vingt.

Voilà donc, la Médiathèque sera fermée à partir du 5 août et rouvrira le mardi 20 août à 10 heures, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui. Concernant le pilon, quand il y a eu le déménagement pour la MESA, bon on sait que c'était l'urgence un peu, ça a été une période un peu difficile, parce que justement il fallait tout déménager et que vous étiez pris par le temps. Est-ce que des documents donc sont, beaucoup de documents sont passés au pilon ? Est-ce que les documents, des livres ont été distribués dans les écoles et collèges ? »

Madame ORCEL

« Pas au moment du déménagement, ça va être fait maintenant. »

Monsieur FABRE

« Et donc, ils ne sont pas passés au pilon depuis le déménagement, rien n'est passé au pilon ? »

Madame ORCEL

« Il y a eu un peu de *désherbage* régulier, quand les ouvrages sont vraiment trop abîmés, mais c'est vrai que là la collection a vraiment besoin d'être, voilà d'être *dés herbée* avec un travail de fond, voilà qui prend du temps du coup pour l'équipe, la Médiathèque sera fermée, mais l'équipe sera présente pour réaliser ce travail. »

Monsieur FABRE

« D'accord ! »

Madame ORCEL

« Après le pilon, c'est vrai que c'est une interrogation, que moi j'ai toujours eu depuis que je suis élue, c'est vrai que c'est..., voir partir ces livres, c'est la loi qui l'impose, donc là si on a cette solution-là, effectivement je pense qu'il faut la saisir et autant que possible en tout cas sur les documents, qui sont dans un état, qui permet de le faire, dans les collections jeunesse de la Médiathèque, bien sûr. »

Monsieur le Maire

« L'option privilégiée a quand même toujours été de sortir des inventaires ces livres, mais de ne pas les détruire, de faire en sorte qu'ils soient reventillés soit auprès des comités de jumelage, soit des associations. »

Madame ORCEL

« Oui. »

Monsieur FABRE

« Donc, rien n'a été passé au pilon, depuis quand ? »

Monsieur ASSIER

« Dix ans. »

Madame ORCEL

« Je ne sais pas quand même, moi je ne peux pas vous répondre, je préfère vous répondre au prochain Conseil municipal pour vous le dire là, parce que je ne sais pas s'il a une partie quand même, quand ils sont trop abîmés, j' imagine que... »

Monsieur FABRE

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 9 : convention avec le Conseil départemental au sujet donc du dispositif *Des livres et des bébés*. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :

09. " Convention de partenariat avec le Conseil Départemental et la ville de Millau pour intégrer le dispositif « Des livres et des bébés »"

« Voilà donc, c'est un dispositif dans lequel la Médiathèque Départementale de l'Aveyron nous a proposé d'entrer, tout en intégrant le réseau de lecture publique à l'échelle du Département pour apporter une nouvelle dynamique concernant la lecture publique dans le sud Aveyron.

Alors, les objectifs de ce dispositif ou l'objectif de ce dispositif est de promouvoir la présence d'albums de qualité auprès des tout-petits, c'est-à-dire auprès des zéros, trois ans et des adultes qui les accompagnent dans une vraie relation de proximité et de plaisir à travers la lecture à haute voix. Le but du dispositif *Des livres et des Bébés* est donc :

- De l'inscrire, de s'inscrire dans un projet de territoire, qui se développe sur trois ans, en associant à la fois les structures de lecture publique et les structures de la petite enfance comme les crèches, PMI, Pôle Petite Enfance ;

Le but est également un accompagnement à la parentalité :

- En permettant d'aménager des temps dédiés à la lecture des adultes vers les plus petits ;
- Une offre de formation étoffée à destination des professionnels pour développer des techniques de lecture ;
- Savoir également sélectionner, faire une sélection de documentaires ;
- Et puis des journées de réflexion sur l'importance de la lecture et du petit enfant sont également organisées.

Donc, le dispositif prévoit des aides financières de la part du Département, vous retrouverez tout le détail des actions qui seront menées dans le cadre de ce dispositif dans la convention, qui est annexée à la délibération.

Donc, les aides financières permettent à la fois de financer des intervenants, qui viendront pour proposer les formations, qui seront proposées aux professionnels de la petite enfance et des Médiathèques sur la période, ici pour 2019 - 2020.

Il est aussi prévu que cinq cents euros d'acquisition sur des albums destinés à la petite enfance soient fléchés, alors c'est un fléchage, ce n'est pas une nouvelle dépense, puisque c'est un fléchage qui avait été annoncé et ce n'est donc pas un surcoût budgétaire pour la Médiathèque, c'était prévu.

Voilà, moi je trouve que c'est un beau dispositif, puis en même temps la MESA affirme ainsi sa volonté de jouer un rôle de *tête de réseau* sur le territoire du Sud Aveyron. Il faut savoir que Rivière-sur-Tarn et Aguessac vont aussi rentrer dans ce dispositif.

Qu'il y aura d'autres collaborations avec la Médiathèque Départementale de l'Aveyron, avec notamment le *Mois du film documentaire* et puis la Médiathèque peut aussi prêter des documents, on a notamment évoqué la possibilité de prêt de jeux vidéo, puisque pour l'instant la Médiathèque n'a pas de budget pour investir dans ce domaine-là. Mais c'est un volet qu'on aimerait bien développer dans les années à venir pour essayer de toucher, notamment les plus jeunes et les inciter à venir par la suite découvrir les autres collections de la Médiathèque.

Voilà ! Que dire de plus sur ce dispositif ? Je ne sais pas si vous avez des questions ? Bérénice, peut-être, ça concerne aussi la petite enfance. »

Madame LACAN

« Juste, bien évidemment, vous dire que les agents de la petite enfance, le personnel de la petite enfance est ravi de ce dispositif et ça nous permettra d'avoir de nouvelles collections et c'est vrai que je suis très, très favorable à l'initiation quelle qu'elle soit au niveau des tout-petits très tôt, parce que l'enfant a une capacité avant trois ans, c'est *une vraie éponge* et c'est là où il peut absorber beaucoup de notions, enfin de notions, voilà très facilement et la lecture c'est quelque chose de très important et nous on prône vraiment beaucoup plus la lecture, les jeux de construction, plutôt qu'aujourd'hui tout ces *jeux un petit peu à piles* ou autres, qui enlèvent beaucoup de parties d'initiatives et de rêves, voilà on remet le livre a vraiment, une grande importance pour nous. »

Madame ORCEL

« Oui et d'ailleurs je rebondie, parce que je ne vais pas tout lire, mais c'est vrai que j'ai lu récemment un rapport d'une psychanalyste qui a été remis le 4 juin dernier au Ministre de la Culture, où elle interpelle vraiment le Ministère de la Culture, en disant : « *Qu'aujourd'hui le manque d'éveil culturel et artistique des tout-petits risque de devenir un fléau sanitaire.* » Et je pense vraiment qu'il y a un véritable enjeu de politique culturelle en lien avec la petite enfance dans les années à venir et je pense que les Collectivités Locales ont un vrai rôle à jouer dans ce domaine-là. C'est pour ça aussi qu'on a lancé l'an dernier aussi avec la Directrice du Musée le *Baby Museum*, parce que c'est notre façon de les sensibiliser à l'art et puis de les sortir de ce *cercle un peu infernal des écrans*, où ils se coupent un peu de tout ce qui est communication avec les adultes, parce qu'aussi par facilité quand un enfant n'est pas sage, on a tendance à lui mettre une tablette ou téléphone entre les mains et là on a une solution pour les rapprocher un petit peu à ces enjeux-là, enfin à cette réalité-là et puis ce qui est intéressant aussi dans ce dispositif c'est qu'il y a tout cet accompagnement justement à la parentalité et aux parents, voilà. Moi, on se pose beaucoup la question de savoir quel monde nous allons laisser à nos enfants demain, mais on peut aussi se demander quels enfants nous allons laisser à notre monde demain et je crois là il y a, comme quoi voilà la culture n'est pas une variable d'ajustement et j'en profite pour dire que : « *Elle doit aussi être une priorité comme l'Éducation.* » Et si quelqu'un veut le..., je peux l'envoyer à ceux qui seraient intéressés pour le lire, parce que c'est très intéressant de lire ce rapport sur *la mal nutrition culturelle*, voilà. »

Monsieur le Maire

« Très intéressant. Monsieur CHIOTTI et Monsieur FABRE ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste, je voudrais savoir le montant des dépenses-là pris en charge par la Ville, parce que c'est marqué sur le budget 2019... »

Madame ORCEL

« Alors en fait, il y a cinq cents euros, qui sont fléchés pour l'acquisition des livres et ensuite ce n'est pas détaillé... »

Monsieur CHIOTTI

« ... il y a les repas, oui... »

Madame ORCEL

« ... c'est juste la prise en charge de l'hébergement ou des repas des intervenants et le défraiement des agents, lorsqu'ils iront participer à ces informations, voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« D'accord ! »

Madame ORCEL

« ... les frais qui sont..., donc c'est assez minime par rapport à la part qui est prise en charge par ... »

Monsieur CHIOTTI

« ... par le Conseil départemental... »

Madame ORCEL

« ... par le Conseil départemental, là c'est détaillé par contre... »

Monsieur CHIOTTI

« ... j'aurai aimé avoir une petite idée, voilà c'est tout. »

Madame ORCEL

« ... dans la convention. »

Monsieur CHIOTTI

« ... merci. »

Madame LACAN

« Les formateurs viendront sur site en fait. »

Madame ORCEL

« Essentiellement, mais après il y aura aussi des formations, voilà, quand il y aura des déplacements, ce sera juste ces dépenses-là qui seront prises en charge par la Collectivité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Non, c'était juste, vous avez raison « *la culture nous sauvera tous* ». Mais justement par rapport au programme de formation destiné aux professionnels de la petite enfance, est-ce que les associations, est-ce que certaines associations peuvent y être associées, je pense à *Myriade* ? »

Madame ORCEL

« Je pense que oui, après ils ont... »

Madame LACAN

« C'est assez contraint, on a travaillé donc avec le Conseil départemental et *a priori* ils ne peuvent intervenir que dans une structure... »

Madame ORCEL

« ... dans une grosse structure... »

Madame LACAN

« ... voilà. On ne peut pas donc, en fait il faut un suivi donc des agents qui sont dans cette structure, qui après donc auront acquis la formation de manière à pouvoir à leur tour la déployer sur les autres structures. Mais, on peut peut-être oui, envisager, peut-être pas directement, on peut y réfléchir... »

Madame ORCEL

« C'est à réfléchir. »

Madame LACAN

« Oui, on peut réfléchir d'une manière indirecte de pouvoir, oui, peut-être déployer après les connaissances vers les associations, qui le souhaitent. Oui. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame ORCEL

« C'est un projet sur trois ans et c'est vrai que voilà il fallait que ce soit d'une certaine façon, après les assistantes maternelles par contre pourront être associées, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je passe à la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur la Maire

« La 10 : donc nous allons passer une série de conventions, qui sont des conventions donc de partenariat de mécénat entre le Théâtre de la Maison du Peuple et un certain nombre donc de mécènes et de partenaires. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la Société des Caves et producteurs réunis de Roquefort"

« Voilà donc, il s'agit des conventions que vous connaissez puisqu'elles reviennent un petit peu tous les ans avec cette année un mécène supplémentaire, qui est donc SAS AUGLANS, donc convention de mécénat entre la ville de Millau et :

- La compagnie *Eiffage du Viaduc de Millau* ;
- La *Société des Caves et des Producteurs Réunis de Roquefort* ;
- La SARL GALZIN ;
- La SAS AUGLANS ;
- La SARL *Boissière et fils* ;
- Et la SARL *Le Comptoir du Crès*.

Qui ont fait part de leur souhait de poursuivre leur soutien aux actions culturelles menées par le Théâtre de la Maison du Peuple et à la programmation du Théâtre pour la saison 2019 – 2020 :

- Donc, la *Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau* souhaite soutenir le Théâtre à hauteur de treize mille deux cents euros ;
- La *Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort* par un don de trois mille six cents euros ;
- La SARL GALZIN par un don de deux mille deux cents euros ;
- La SAS AUGLANS par un don de mille cinq cents euros ;
- La SARL *Boissière et Fils* par un don de mille cinq cents euros ;
- Et la SARL *Le Comptoir du Crès, Caves VINCENS* par un don mille euros.

Donc, c'est finalement une somme en mécénat qui est non négligeable sur le budget du Théâtre.

La Ville, elle s'engage dans les mêmes termes que les années précédentes, c'est-à-dire :

- Mise à disposition d'invitations pour des spectacles ;
- Le logo de l'entreprise sera présent sur les produits de communication sur le matériel de promotion ;
- Et la mention du mécénat sera précisé sur la plaquette du Théâtre.

Vous avez toutes les conventions, chaque convention qui est annexée à la délibération.

Moi, je tiens à remercier le Directeur du Théâtre de la Maison du Peuple, qui fait un gros travail depuis plusieurs années pour aller solliciter ce mécénat et l'obtenir, voilà. On a un excellent Directeur, je souhaite qu'on le garde le plus longtemps possible, voilà parce qu'il fait un travail, c'est l'occasion de le dire, donc j'en profite, qu'on le garde le plus longtemps possible pour le bien de la Ville et de ses habitants.

Et puis moi, je remercie aussi tous les mécènes, au nom de la Ville, qui nous accompagnent, preuve aussi qu'ils ont un intérêt, enfin ils doivent percevoir un intérêt aussi en termes de visibilité dans les actions du Théâtre, ce qui prouve donc que ce soit dans le domaine du spectacle vivant ou plus récemment pour le Musée avec l'exposition *Alechinsky* et la *Société Leclerc*, qui a souhaité aussi être mécène de cette exposition, ils y perçoivent aussi un intérêt en termes de rayonnement et je pense ce que c'est très positif, là-aussi pour nos équipements culturels, voilà.

Il vous est donc proposé d'approuver les conventions entre la ville de Millau et les différents mécènes. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors, Monsieur CHIOTTI et puis Monsieur FABRE ? »

Monsieur CHIOTTI

« On a cru sous-entendre que Monsieur CHATELLARD serait sur le départ ? »

Madame ORCEL

« J'espère que non. »

Monsieur CHIOTTI

« Parce que tu souhaites le garder le plus longtemps possible. Si vous souhaitez le garder, ça veut dire que... »

Madame ORCEL

« Non, c'est bien pour la Ville, c'est tout. »

Monsieur CHIOTTI

« Je ne sais pas, donc... »

Madame ORCEL

« Non. »

Monsieur le Maire

« Comme quoi des phrases peuvent être interprétées de façon différentes. »

Madame ORCEL

« Oui, elles ont été mal interprétées. »

Monsieur le Maire

« Donc, nous vous remercions de l'occasion d'affirmer le fait qu'il n'est pas sur le départ, voilà. »

Madame ORCEL

« Non, enfin je ne pense pas. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Moi, comme chaque année je renouvelle l'espoir que le mécénat d'*Eiffage* soit aligné sur l'augmentation des tarifs du péage, puisque *Eiffage* depuis dix ans donne la même somme, alors que les tarifs augmentent en flèche, c'est le tronçon d'autoroute le plus cher de France, il y en a deux, dont celui du Viaduc. Il me semble que ce serait logique que Millau bénéficie aussi de cette augmentation des tarifs. Mais bon c'est un vœu pieux. »

Monsieur DIAZ

« Elle est dans la convention avec la formule mathématique... »

Monsieur FABRE

« Oui, mais qu'on donne la même augmentation pour la Maison du Peuple que pour le péage, ça me semblerait tout à fait logique que Millau en bénéficie, mais je n'ai plus aucun espoir. »

Madame ORCEL

« Le montant avait été un peu réévalué, mais il date de l'ouverture du lieu, puisqu'*Eiffage* était le premier mécène du Théâtre et c'est vrai que s'est resté effectivement, c'est déjà bien. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je vous propose donc de voter chaque la délibération les unes après les autres.

Donc, je commence par la 10 concernant les *Caves de Roquefort*. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. " Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la SAS AUGLANS"

Monsieur le Maire

« La 11 avec la SAS AUGLANS. Qui est contre ? Qui s'abstient. Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. " Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la SARL GALZIN"

Monsieur le Maire

« La 12 avec la SARL GALZIN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. " Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau"

Monsieur le Maire

« La 13 avec la *Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau*. Qui ce-est qui est contre ? Qui s'abstient. Adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. " Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la SARL Le Comptoir du Crès"

Monsieur le Maire

« Et avec le *Comptoir du Crès* pour la 14. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. " Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de mécénat entre la ville de Millau et la SARL BOISSIERES et Fils"

Monsieur le Maire

« Et enfin la 15 avec *Boissière et Fils*. Qui est contre ? Qui s'abstient. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup, Madame ORCEL, pour ces belles délibérations. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur la Maire

« La délibération numéro 16 : Monsieur SOULIE : concernant les tarifs de la « saison hiver » au centre aquatique. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 16 :

16. "Création de tarifs « saison d'hiver » - centre aquatique municipal Roger JULIAN"

« Merci, Monsieur le Maire. Il vous est proposé la création de tarif « saison hiver » 2019 / 2020 au centre aquatique municipal Roger Julian.

Le 16 novembre 2017 par délibération la Ville a délégué la compétence création d'un centre aquatique et d'une salle artificielle d'escalade à la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

La ville a fait le choix de confier la gestion des créneaux d'ouverture au public pendant la durée de conception / réalisation du chantier à un prestataire dans le cadre d'un marché public et non d'une délégation, afin de ne pas faire porter sur le délégataire les risques d'exploitation inhérents à une telle opération.

De plus, il a été décidé la création de tarifs « d'entrée d'hiver » du centre aquatique pour la saison 2019 / 2020, je vous fais grâce des tarifs :

- Ces tarifs seront applicables à compter du 2 septembre 2019, date d'ouverture des bassins couverts ;
- Il n'y a pas d'augmentation par rapport aux tarifs appliqués la saison dernière par le délégataire.

Donc vous voudrez bien, après avis de la commission des Sports, en date du 4 juillet, il est demandé au Conseil municipal :

- De créer de nouveaux tarifs hiver conformément au tableau ci-dessus ;
- D'adopter les tarifs hiver ci-dessus du centre aquatique Roger Julian à compter du 2 septembre 2019 jusqu'au 14 juin 2020 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur SOULIE. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Vous avez dit que donc la piscine était transférée, enfin à la Communauté de Communes, je voudrais savoir pourquoi il y a deux tarifs, du coup, là :

- Un pour les Millavois, qui est de quatre-vingt-dix ;
- Et un pour les gens, qui sont hors commune à trois quatre-vingt-dix.

Pourquoi les gens d'Aguessac ou Saint-Georges ne pourraient pas bénéficier du tarif Millavois, puisse que c'est la Com Com qui gère. »

Monsieur SOULIE

« Pas encore, si vous avez bien vu, c'est pendant les travaux... »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, mais bon... »

Monsieur SOULIE

« Donc, la Communauté n'a pas encore en main toutes les décisions. »

Monsieur CHIOTTI

« Ça permettrait, peut-être d'avoir plus d'entrées, quoi. »

Monsieur SOULIE

« Pardon ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ça permettrait, peut-être d'avoir plus d'entrées à la piscine. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Contrat avec l'ARS pour l'Assiette en Baskets. »

Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 17 :

17. "L'assiette en Baskets : Contrat avec l'Agence Régionale de la Santé en Occitanie"

« Il s'agit de l'Assiette en Baskets, un contrat avec l'Agence Régionale de la Santé en Midi-Pyrénées.

Par la signature de la charte *Ville Active* en 2009, renouvelée en 2018 et l'obtention du Label *Ville Vivez Bougez* en 2018, la ville de Millau s'est engagée à mener des actions de prévention et de promotion de la santé sur son territoire.

Depuis 2010, elle élabore ainsi tous les ans, un programme d'action *l'Assiette en Baskets*. Chaque année la Ville signe un contrat avec l'ARS, afin d'acter les actions à mettre en œuvre, leurs financements et percevoir une subvention.

Pour 2019 : trois programmes d'actions ont été retenus :

- Programmes destinés aux parents et aux jeunes enfants ;
- Programmes destinés aux enfants et adolescents ;
- Et enfin, programmes destinés aux personnes en situation de vulnérabilité.

Pardon. Je vous demande un instant si vous plaît.

La signature de ce projet est l'objet de la présente délibération. Je voudrais quand même vous faire part des actions financées par l'ARS, vous les avez en annexe 2, c'est vraiment des, quand même des associations qui demandent, qui sont disons :

- *Famille bien manger pour bien grandir* : mille euros ;
- *Plus fort le sport avec Frutti et Veggi !* : deux mille euros ;
- *Avec ou sans handicap, plaisir, goûter et bien-être* : mille euros ;
- *Millau, ville active PNNS à l'école primaire* : mille deux cents euros ;
- *Ateliers nutrition santé aux centres médico-scolaire* : mille huit cents euros ;
- *Chantiers jeunes* : mille cinq cents euros ;
- *Bien dans ma tête, bien dans mes baskets* : cinq cents euros ;
- *S'initier à la pratique d'activités sportives et au respect de son corps sur son lieu de travail* : mille trois cents euros ;
- *Tous en mouvement à travers la France* : deux mille euros ;
- *Sport au féminin* : mille cinq cents euros ;
- *Sport et alimentation équilibrée au service de notre bien-être* : six cents euros ;
- *Mon alimentation, j'équilibre !!!* : mille deux cents euros.

Ce travail de synthèse a été effectué par le service des Sports et surtout par la Directrice de la piscine, qui chaque année fait ce travail et je souhaiterais qu'on l'en félicite, puisque le Directeur de l'ARS à trouver, a été très satisfait de ce travail. Par contre nous, nous lui avons dit que quand même cette subvention était moindre d'année en année, qu'il y avait lieu quand même de la maintenir et peut-être de l'augmenter.

Je vous demanderai :

- D'approuver les termes du contrat ci-joint avec l'Agence Régionale de la Santé Occitanie, afin de mettre en œuvre le projet *l'Assiette en Baskets* ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le contrat annuel 2019 mettant en œuvre l'Assiette en Baskets ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à percevoir la subvention de quinze mille six cents euros, c'est bien quinze mille six cents euros ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les demandes en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Bon, c'est juste une pensée pour Josette HART, qui a bâti ce magnifique projet et qui avec une pugnacité sans limite, allait chercher les subventions jusqu'à Toulouse et les subventions parvenaient à Millau. Alors, je sais que les temps sont durs financièrement, peut-être qu'il faudrait imaginer plus d'actions. Je ne sais pas pourquoi l'ARS donne de moins en moins ? »

Monsieur SOULIE

« Je pense que ... »

Monsieur FABRE

« Il faudrait pouvoir y répondre... »

Monsieur SOULIE

« Le représentant de l'ARS a répondu... »

Monsieur FABRE

« ...non mais en répondant à cette question, on pourrait ensuite imaginer autre chose justement pour avoir des subventions, si on sait pourquoi ils donnent moins, on peut répondre et pour obtenir plus. »

Monsieur SOULIE

« Ils donnent moins parce qu'ils ont moins d'actions, moins de financement, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« C'est un peu *un tir croisé*, il y a aussi plus d'actions, qui sont initiées, donc à un moment donné, alors qu'au début des dispositifs ont été effectivement assez précurseurs et donc du coup ont bénéficié de pourcentages le plus importants. Merci. »

Monsieur SOULIE

« Je voudrais ajouter quelque chose. Ces deux délibérations ont été présentées à la commission des Sports du 4 juillet et il a été dit à cette commission que la Ville se portait candidate, ainsi que la Communauté de Communes pour obtenir un label des Jeux 2024.

Je tiens à préciser que déjà nous avons pris une avance, puisque nous pensons à 2020 et que la semaine prochaine nous recevons l'équipe de France *Taekwondo*, qui vient à Millau du 29 juillet au 2 août, qui sera reçu en Municipalité, j'ai demandé à Monsieur le Maire, le 1^{er} août. C'est avec grande satisfaction que nous allons les recevoir dans la mesure où c'est un Millavois qui est en charge de l'équipe de *Taekwondo*, Monsieur BLANC. Et, ce n'est pas celui que tu connais. Monsieur BLANC est originaire de Millau et préparateur physique de l'équipe de France de *Taekwondo*. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que les questions ? Non, je mets cette délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur SOULIE. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame SUDRES-BALTRONS : la 18 règlement intérieur péri et extrascolaire. »

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 18 :

18. "Règlement intérieur péri et extrascolaire"

« Oui, bonsoir. Juste de rappeler que le règlement intérieur, donc il fixe les modalités des admissions, du fonctionnement des études et des garderies dans les écoles, à la cantine aussi, mais aussi on va présenter cette délibération à double voie parce que ça fixe aussi les modalités pour tout ce qui est ALSH, donc c'est Bérénice et qui prendra la parole tout à l'heure pour la partie, qui la concerne.

Donc, les principales modifications en ce qui me concerne moi pour le service Éducation, c'est une modification liée à l'organisation du temps périscolaire entre 16 h 30 et 17 h 30. Donc, ce sont les écoles de *Martel* et de *Jules Ferry*, qui vont se calquer sur le modèle de *Paul Bert* et de *Jean-Henri Fabre*.

À savoir que sur ces groupes scolaires-là, on n'a pu concentrer pour le cycle qui va du CP au CM2, donc par soirée :

- Lundi, on va faire par exemple toutes les études ;
- Le mardi, toutes les garderies.

Ce qui fait que les enfants, du coup quand ils seront en garderie pourront sans déranger les copains qui sont à l'étude, puisqu'il n'y aura pas étude ce soir-là, partir de manière échelonnée, ça a été une demande forte des parents. On ne peut pas le faire sur tous les groupes scolaires, parce que nous manquerions de personnel, mais voilà sur ces quatre groupes-là, il faut savoir que les temps d'études et les temps de garderie sont regroupés sur des mêmes soir. Vous l'avez dans le règlement qui est joint et donc les enfants pourront partir, je parle bien des temps de garderie, quand il y a étude, on fait l'étude pendant les trois quarts d'heure qui sont alloués à ce temps-là, je parle pendant la garderie là, les enfants pourront partir de manière échelonnée, voilà. Peut-être que pour la partie, qui te concerne Bérénice tu veux prendre la parole pour l'accueil en centre de loisirs. »

Madame LACAN

« Tout simplement à la demande des familles, depuis quelques années maintenant, on a donc modifié l'âge de l'accueil donc au centre de loisirs *Louis Bonniol* pour les huit ans, puisqu'on a eu beaucoup de familles dont les enfants rentraient donc à partir de novembre au centre de loisirs et qui se retrouvaient pour les vacances de Pâques ou avant, à ne plus pouvoir donc aller au centre loisir *Bonniol* en raison de leur âge et ça posé problème aux fraties et puis aux enfants, qui ne comprenaient pas pourquoi ils ne pouvaient pas finir l'année scolaire avec leurs petits copains avec qui ils avaient commencé à tisser des liens. Donc voilà, on a donc acté le fait que les enfants pourront aller au centre de loisirs jusqu'à leurs huit ans, avec deux dates donc :

- Jusqu'à leurs huit ans lorsqu'ils sont nés, pardon, entre donc janvier et février ;
- Et puis au-delà donc à partir de mars ils pourront rester toute l'année scolaire dans le centre de loisirs, voilà.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Je n'ai pas bien compris, Madame BALTRONS, pourquoi il y avait deux traitements différents, enfin deux fonctionnements différents plutôt que traitements, dans les écoles de Millau et alors vous avez évoqué la question des moyens, mais je ne vois pas trop en quoi, enfin voilà. Je voudrais avoir des précisions, s'il vous plaît. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« En fait, sur les groupes scolaires où il y a beaucoup plus par exemple d'études, on mobilise beaucoup de personnel en face des enfants et finalement ces temps où on mobilise le personnel sont toujours les mêmes, c'est toujours à la même heure dans toutes les écoles de la Ville. Donc, c'est avec notre personnel à nous, que nous assurons les études et les garderies, avec nos animateurs, ou nos animateurs BAFA, ou notre personnel du coup d'entretien parfois, ou ATSEM. On ne peut pas du coup permettre à toutes les écoles de concentrer sur une même soirée tous les temps d'études et tous les temps de garderie, parce que le personnel d'études n'est pas le même que celui qui fait la garderie, du coup il nous manquerait du personnel en étude. Si on fait par exemple sur toutes les écoles tous les lundis soir études, on n'aura pas assez de personnel, c'est vraiment un problème de manque de personnes, quoi, il faudrait embaucher, on a essayé d'évaluer ça, il faudrait embaucher une dizaine de personnes, si on voulait assurer ce rythme-là. Il nous manquerait dix personnes, ça ne passe pas au niveau du planning, c'est voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Madame SUDRES-BALTRONS : donc le portage de repas pour l'Association *Familiale du Rozier*, la 19. »

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 19 :

19. "Portage des repas : convention entre la ville de Millau et l'Association Familiale du Rozier"

« Oui. Donc l'association *Familiale du Rozier*, qui a en charge cette association, elle a en charge les repas à l'école publique du Rozier. Il y a une vingtaine de repas qui est servie par jour aux enfants de cette école et ils se sont rapprochés de la cuisine centrale de Millau, parce qu'ils ont envie de proposer des repas de qualité et des repas avec un maximum de produits bio en favorisant le circuit court, c'était vraiment des choses qu'ils avaient envie de développer sur le Rozier. Donc, ils se sont rapprochés de nous et on leur a proposé cette convention que vous avez donc dans la délibération. On va l'appliquer à partir de la rentrée de septembre comme pour toutes les autres délibérations, on applique cette convention jusqu'au mois de décembre, jusqu'au 31 décembre de manière à ce qu'on puisse après à chaque fois se caler sur le même rythme de janvier à décembre, voilà. On renouvellera de janvier à décembre :

- Donc, les tarifs nous les avons votés en décembre 2018, ce sont les tarifs de quatre euros soixante-deux hors taxe par repas ;
- Et quinze euros pour la livraison hebdo. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. Merci, Madame SUDRES BALTRONS. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 20 : Madame LACAN : accès dématérialisée à mon compte partenaire CAF. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 20 :

20. "Accès dématérialisé à « Mon Compte Partenaire » CAF"

« Cette délibération donc concerne une nouvelle convention, qui lie donc la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et la Commune, concernant une convention d'accès à mon compte partenaire, afin de mettre en place un service dématérialisation, ça permettra donc à la Ville :

- D'effectuer en ligne toutes les démarches administratives CAF liées au fonctionnement des ALSH ;
- Consulter l'avancement des traitements des déclarations ;
- Consulter les données locataire pour calculer des participations familiales.

Bien sûr ces données seront sécurisées, voilà.

Donc, il vous est demandé :

- D'approuver les termes de la convention d'accès à mon compte partenaire ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'accès à mon compte partenaire ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces documents. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Madame LACAN, ça ne concernent pas directement la CAF, ma question, mais plutôt le Pôle Petite Enfance, puisque vous avez été chargée de cette construction et Monsieur GINESTE pour peut-être répondre.

J'ai été interpellé à plusieurs reprises et avec insistance par des parents qui amènent leurs enfants au Pôle Petite Enfance, par des riverains de la rue Mathieu Prévôt, concernant le danger lié à la circulation dans cette rue, puisque maintenant, il y avait déjà plusieurs contraintes, le *Comptoir Paysan*, enfin le *Marché Paysan* plutôt, le garage Associatif où des épaves sont dans la rue en attendant de payer le garagiste etc. Des..., non, il y en a beaucoup des épaves, enfin je vous rapporte ce que me disent les gens du quartier. Et là maintenant la circulation qui a augmenté pour déposer les enfants au Pôle Petite Enfance. Souvent les parents, parfois sont pressés de partir au travail, remontent la rue à toute vitesse, il y a un réel danger et un risque d'accident imminent. Donc, je vous demande de réfléchir, vous avez certainement dû le faire déjà, à une réorganisation de la circulation dans cette rue, peut-être à sens unique, alors vous allez me répondre : « *Mais le sens unique, il y a des camions qui viennent livrer, donc ils ne pourraient pas emprunter la rue jusqu'au bout etc.* »

Moi encore ce matin, j'y suis passé, j'ai pu voir de mes yeux, ce matin à 10 heures et demi, je suis pensais dans la rue, il y avait un Monsieur qui poussait une petite mémé, pour l'amener à la maison de retraite des *Cheveux d'Ange*, il roulait au milieu de la rue, il ne pouvait pas circuler sur les trottoirs, voilà. Plusieurs personnes m'en ont parlé d'un danger, sans compter les parents qui amènent leurs enfants en poussette, qui ont du mal parfois à traverser. Donc là, il y a vraiment un danger, et je ne voudrais pas qu'on en parle à nouveau en Conseil suite à un accident grave, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Oui effectivement, on a été alerté sur la sortie sur le boulevard *Jean Jaurès* donc qui était de plus en plus fréquentée compte-tenu du Pôle Petite Enfance, donc on va le mettre sur la commission Circulation / Stationnement, *a priori* la mettre en sens unique, je ne pense pas que ce soit la solution, sachant qu'il y a une entrée, qui est toujours par l'allée de la *Sérénité*, qui est possible depuis le boulevard extérieur et pour ceux qui souhaitent redescendre et revenir sur le boulevard extérieur, il y a toujours la possibilité de prendre la petite rue et de redescendre justement dans la rue des *Cheveux d'Ange* pour pouvoir, parce que je ne sais pas, mais ceux qui nous avaient interpellé, disaient : « *Quand on veut revenir par là où on est venu en fait, par le boulevard extérieur, on est obligé de prendre le feu et cette sortie est dangereuse et la visibilité est mauvaise à cause du stationnement, etc.* » Donc on va mettre tout ça à plat, on va en discuter, rien n'est arrêté. Mais c'est vrai qu'il faut conseiller à ces jeunes, qui trouvent du danger à sortir sur l'avenue *Jean Jaurès*, de prendre plutôt l'allée, je ne connais pas son nom et de redescendre par les *Cheveux d'Ange*, effectivement c'est beaucoup moins dangereux. »

Monsieur FABRE

« Monsieur GINESTE, excusez-moi, mais moi je ne suis pas là pour conseiller aux gens où passer. »

Monsieur GINESTE

« Oui. »

Monsieur FABRE

« Je pense que vous vous êtes là, vous êtes élu et vous êtes là pour organiser donc le flux des voitures. Je le dis sans aucune..., mais je veux dire, non mais tout ça aurait dû être anticipé, ça ne l'a pas été, c'est un fait. »

Monsieur le Maire

« Ne cherchez pas tout le temps des polémiques où il n'y en a pas, Monsieur FABRE... »

Madame LACAN

« Excusez-moi, Monsieur FABRE... »

Monsieur le Maire

« ... ce Conseil se passait de façon sereine, estivale... »

Monsieur FABRE

« Ah, oui... »

Monsieur le Maire

« ... ne commencez pas à chercher des polémiques... »

Monsieur FABRE

« Non, mais là, Monsieur le Maire, je prends le public à témoin, je ne pense pas qu'il y ait diffamation, là. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE, vous a dit que... »

Monsieur FABRE

« ... ça aurait pu être anticipé donc... »

Monsieur le Maire

« Monsieur..., je suis en train de vous répondre Monsieur... »

Monsieur FABRE

« ... laissez- moi terminer, s'il vous plaît, ça aurait pu être anticipé, ça ne l'a pas été, peu importe, aujourd'hui il y a un risque, je pense que l'idée d'un sens unique, est peut-être pertinente, peut-être pas. Je sais les contraintes, on me les a racontées, il y a des poids-lourds aussi qui viennent livrer, etc. Ceci dit, il faut trouver une solution et très rapidement voilà, il ne s'agit pas de répondre on va conseiller aux gens de passer par là, non ça, ça ne tient pas la route. »

Monsieur GINESTE

« Je vous ai dit que tout sera mis à plat et que la commission de circulation, qui va se tenir en septembre, évoquera ce sujet parmi d'autres, donc il n'y a pas quelqu'un qui dit : « *On ne va pas s'en occuper, on fait la politique de l'autruche.* » On va mettre ça sur la table et on va discuter et on va évoquer toutes les solutions possibles. »

Madame LACAN

« Juste, Monsieur FABRE, juste pour votre information, évidemment qu'il y a eu un travail qui a été fait en amont du projet Pôle, pour savoir comment est-ce qu'on allait faire la circulation. Évidemment, au niveau du nombre de parkings qui était nécessaire et des contraintes dues à chacun, parce qu'il y a, on va dire, différents prestataires sur ces rues. On y est allé, ce qui nous paraissait le plus convenable. Quelle que soit la solution qu'on mettra en place, elle ne conviendra jamais à tout le monde, voilà ça malheureusement on n'arrivera pas à satisfaire, il y aura toujours quelqu'un qui sera lésé, alors voilà maintenant il va falloir trouver peut-être autre chose, réfléchir différemment, mais malheureusement on n'arrivera pas à convenir à tout le monde, ça c'est impossible. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je vais vous rajouter quelque chose, c'est qu'on a une contrainte importante et Monsieur BARRE était déjà au courant du problème avec le *Marché Paysan*, puisque j'en ai discuté il y a quelques temps, nous sommes sur une copropriété autour du *Marché Paysan*, ce qui impose qu'on ne peut pas réglementer et la circulation et le parking, tant qu'il y aura un Monsieur, qui coince tout, qui coince pour une question d'héritage, on n'avancera pas. On ne peut pas, voilà tout simplement. »

Monsieur FABRE

« C'est une des multiples contraintes. Bon en tout cas, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il y a un danger imminent et que voilà, la solution doit être trouvée rapidement en bonne intelligence avec les riverains. »

Monsieur le Maire

« Je vous confirme, Monsieur FABRE, que nous sommes d'accord.

Est-ce que je peux mettre cette délibération aux voix ? Y a-t-il d'autres autres remarques ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix, qui était quand même beaucoup moins enthousiasmante, que le débat que nous venons d'avoir sur la dématérialisation par rapport à la CAF. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame LACAN. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC sur l'information au sujet des acquisitions déléguées ou faites par la Ville par droit de préemption ».

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21 :

21. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Oui, cent quinze DIA, aucune préemption de la Ville. Alors, je ne vous les lirai pas. »

Monsieur le Maire

« Donc, c'est une information du Conseil, donc il faut avoir cet élément-là. Donc, merci beaucoup. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Nous passons à la 22 : avec le classement d'une parcelle dans le domaine public communal. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :

22. "Classement d'une parcelle dans le domaine public communal – Lieu-dit La Coste"

« Alors, je vais vous parler d'une parcelle, qui se trouve au-dessus de *Mac Do*, lorsqu'on prend le chemin qui monte derrière *Mac Do*, derrière chez VERDEL. Vous pouvez voir là, c'est une parcelle que Monsieur COLLET et Madame FROMENT voudraient acquérir, c'est une parcelle qui est propriété de la Ville et ils voudraient acquérir une parcelle de trois cent soixante et onze mètres carrés, qui se trouve devant leur maison. Alors la piste, ce n'est pas ce que vous voyez en bleue, c'est la piste qui monte derrière *Mac Do*, c'est celle que vous voyez qui part comme ça, elle est coupée, elle revient et là c'est dans un virage, c'est ce qu'il y a dans le cercle rouge. Ces gens-là voudraient acquérir cette parcelle là, qu'ils s'occupent aussi actuellement, elle fait partie d'une grande parcelle, qui fait un peu plus de quatre mille mètres carrés. Nous avons à leurs frais divisé cette parcelle en trois parties :

- Une partie, qui restera sur le domaine public ;
- Une partie, qu'ils vont acquérir de trois cent soixante et onze mètres ;
- Et une autre partie en bordure de la piste de quarante-huit mètres carrés.

Alors cette première délibération, c'est fait pour :

- Avoir votre accord pour diviser cette grande parcelle en trois parties ;
- Et pour pouvoir dans la délibération suivante, vous proposez de vendre celle de trois cent soixante et onze mètres à Monsieur COLLET et à Madame FROMENT. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc le 23 : cession parcelle au lieu du *La Coste*, toujours. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :

23. "Cession parcelle de 371m² - Lieu-dit La Coste"

« Oui, c'est tout simplement la suite de la délibération, que je viens de vous donner. Donc, la grande parcelle qu'on avait c'est celle que l'on voit mal le numéro, mais au-dessus du rond rouge :

- C'est la possibilité tout simplement de vendre cette parcelle au prix de huit euros le mètre carré, la parcelle de trois cent soixante et onze mètres carrés à Monsieur COLLET et à Madame FROMENT, au prix donc total de deux mille neuf cent soixante-huit euros ;
- Et de classer dans le domaine public la parcelle de quarante-huit mètres carrés de telle façon qu'ils puissent, on n'ait pas de convention à faire avec eux pour, qu'ils puissent aller dans la parcelle qu'ils vont acheter, tout simplement. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :

24. "Cession des immeubles cadastrés section AI n° 671 et 670 (lots de copropriété) rue du Rajol"

« Alors, je ne sais pas si tout le monde connaît cet immeuble-là, parce qu'il faut vraiment fouiller pour le trouver, c'est un immeuble qui est insalubre, difficilement accessible comme je viens de vous le dire et même parfois même, je dirais, squatté. Nous avons fait faire une estimation par le Domaine de vingt-cinq mille euros. Personne ne s'était proposé de l'acheter, or depuis quelque temps Madame POUGET et Monsieur BIBES ont acheté une maison, qui est en arrière et se proposent d'acheter ce bien au prix de dix-huit mille euros.

Donc, il est demandé, comme on n'a pas eu de suite à l'estimation du Domaine, tout simplement de pouvoir leur céder, afin qu'ils puissent un peu le rénover et redonner un peu de vie à ce bâtiment-là, parce que nous... et surtout pour éviter que nous on ait des squatteurs et des problèmes avec cet immeuble, voilà.

Alors pour eux, ça leur servira surtout, ils achèteraient la maison qui a en arrière, vous voyez là le cercle et ça leur permettra d'avoir sur ce bâtiment-là une terrasse. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 25 : convention de servitude de passage. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :

25. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS (rue du Voultre – parcelle AL 352 et 354)"

« C'est tout simplement comme a beaucoup de Conseils, il vous est demandé, ENEDIS nous demande une convention de passage pour surtout alimenter en courant les deux parcelles, qui se trouvent rue *Voultre*, qu'on a cédé à SOLIHA pour rénovation et donc ils demandent une servitude de passage.

Donc, il est demandé votre accord pour cette servitude ».

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la 26 : approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :

26. "Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement"

« Alors, selon le code de l'environnement une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sont à établir pour chacune des infrastructures routières et autoroutières, dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules. Les plans de prévention du bruit dans l'environnement tendent à prévenir les effets de bruit, à réduire si nécessaire le niveau de bruit. Les cartographies sont réalisées par le Préfet du département et le plan de prévention du bruit dans l'environnement par les Collectivités Territoriales.

Pour rappel les éléments caractérisant le bruit routier sont :

- Le trafic des véhicules légers et des poids-lourds ;
- Les vitesses pratiquées ;
- Le type de circulation ;
- Et la répartition des trafics par périodes diurnes.

Ainsi les cartes de bruits sont établies avec l'indicateur harmonisé à l'échelle de l'union Européenne pour les 24 heures et la nuit.

Alors, c'est un peu pour ça qu'on le fait, surtout c'est l'État qui nous a demandé ça, suite à des réunions, ne vous étonnez pas pourquoi on a cette délibération-là, c'est pour avoir des subventions de l'Europe, qui iraient directement à l'État et si on ne déposait pas ça, l'État n'aurait pas de subventions.

Alors, ça il faut le préciser parce qu'on nous l'a dit en réunion à Rodez. Alors pour Millau, l'analyse des cartes du bruit montre que seule la source du bruit d'origine routier est identifiée avec :

- La RD 809, du giratoire de *Bellugue* à celui du *Larzac* avec la RD 992 ;
- La RD 41, avenue de *Calès* et boulevard *Jean Gabriac* ;
- Un axe communal avec les avenues de la *République* et *Charles De Gaulle*.

Le présent PPBE ne concerne que ces deux axes communaux, les deux RD étant traitées par le PPBE du Conseil Général de l'Aveyron.

Les actions présentées dans le dossier complet concernent par ailleurs l'ensemble de la Commune, ainsi les efforts pour réduire les nuisances occasionnées par les sources de bruits ont été engagées, bien avant l'instauration du présent PPBE. Ces actions correspondent à des objectifs forts d'amélioration du cadre de vie :

- Apaiser et organiser la circulation ;
- Développer l'offre de modes alternatifs à la voiture ;
- Réglementer les activités humaines et techniques ;
- Offrir un environnement de qualité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste depuis que vous avez fait la nouvelle rocade, on va dire, est-ce que vous savez combien de véhicules, de poids lourds passent par jour sur cet axe-là ? »

Monsieur NAYRAC

« Sur l'avenue *Jean Jaurès* ? »

Monsieur CHIOTTI

« Avenue *Jean Jaurès*, voilà par exemple... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, on les a, on doit les avoir. »

Monsieur CHIOTTI

« Pour savoir, avoir un ordre d'idée, quoi. »

Monsieur NAYRAC

« On pourra vous les donner, on les a. »

Monsieur le Maire

« On demande aux services du Département régulièrement de regarder. Alors, il faut voir des demandes particulières, parce qu'eux, ils ont plutôt tendance à faire des comptages de poids lourds sur la côte de *la Cavalerie*, ce qui fausse un peu la donnée, puisqu'on a quand même des poids lourds qui arrivent depuis Saint-Affrique, Creissels... »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, voilà. »

Monsieur le Maire

« ... c'est pour ça, chaque fois on est obligé de demander des précisions complémentaires.

Donc, si vous n'avez pas de question ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Départ de Madame Marie-Annick ABONDANCE

Monsieur le Maire

« La 27 : sur le prix et la qualité de l'eau 2018. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 27 :

27. "Prix et qualité de l'eau 2018"

« Alors, cette présente délibération a pour objet la présentation au Conseil d'un compte-rendu, qui est obligatoire par le prestataire. Alors, je vais vous présenter une note bien sûr de synthèse, qui découle d'un rapport établi par le délégataire, que je peux vous présenter au bureau là-bas, mais là je vais vous en faire quand même une simple synthèse.

Alors, les services délégués de la société Millau comprennent :

- Le captage ;
- Le pompage ;
- Le traitement ;
- Et la distribution d'eau potable ;

Par contrat d'affermage débutant du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2032.

Alors en 2018 ;

- Le nombre d'abonnés est de huit mille deux cent huit, correspondant à vingt-deux mille huit cent vingt-sept personnes pour un total d'un million deux cent quatre-vingt-six mille zéro quatre-vingt-treize mètres cubes vendus, soit une légère augmentation d'environ 2,5 % par rapport à 2017 ;
- La consommation moyenne est quant à elle est en baisse de cent soixante litres par habitant et par jour au lieu de cent cinquante-trois litres par habitant et par jour ;

C'est dommage que... Alors, l'eau consommée provient de la source de *l'Espérelle* et des forages de *la Graufesenque*.

Les caractéristiques générales du service en 2018 sont les suivants :

- Onze réservoirs pour une capacité de onze mille neuf cent cinquante mètres cubes ;
- Deux cent quarante-sept kilomètres de longueur de réseaux ;
- Cent soixante-quatorze kilomètres de canalisation de distribution ;
- Capacité de production seize mille mètres cubes par jour à la source de *l'Espérelle* et sept mille deux cents mètres cubes à la confluence Tarn / Dourbie.

Alors :

- Au 1^{er} janvier, 2018, le prix du mètre cube, pour une facture normalisée, s'élevait à quatre euros virgule zéro six euros TTC ;
- Et au 1^{er} janvier 2019, le prix du mètre cube est en baisse et est à trois virgule quatre-vingt-seize euros TTC.

Ce prix se décompose comme suit :

- Un virgule vingt-deux euros TTC pour la production et la distribution de l'eau ;
- Un virgule quatre-vingt-six pour la collecte et la dépollution des eaux ;
- Et zéro virgule quatre-vingt-huit pour les organismes publics et TVA.

Alors, les contrôles réglementaires réalisés par l'ARS ou en autocontrôle par VEOLIA font état d'une bonne qualité de l'eau, classée bien sûr comme eau calcaire. 100 % des analyses microbiologiques et physico chimiques ont été jugées conformes.

Alors, quelques faits marquants en 2018 alors :

- C'est le nouveau contrat de délégation du service public ;
- C'est un rendement du réseau 2018 de 70,4 %, supérieur aux objectifs de rendement du *Grenelle*, qui est de 68,61 % ;
- Le renouvellement des deux cent quatorze branchements en PE basse densité ;
- Et la mise en place de soixante prélocaliseurs à postes fixes dans le cadre des investissements prévus au contrat.

Alors, si vous voulez ce sont des, ces poste-là sont de nous permettre et permet surtout à VEOLIA de savoir s'il y a des fuites dans certains quartiers :

- Et la mise en place d'une station d'alerte sur l'unité de production de *l'Espérelle*, voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« J'ai vu que vous regrettiez que Michel DURAND ne soit pas là, rassurez-vous... »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Madame GAZEL

« ... j'ai pris ma facture. Je le remplace. Alors je m'interroge sur ces tarifs, parce que je ne vois pas comment on peut arriver à un total TTC, qui diminuerait, alors qu'en prenant ma facture justement :

- Le prix du mètre cube augmente, alors légèrement à chaque fois, mais augmente ;

- L'assainissement augmente en hors taxe ;
- Et l'abonnement eau plus assainissement en hors taxes augmente également.

Donc, j'ai du mal à saisir d'où peut provenir la baisse de tarif quand tout, enfin à ce qu'il me paraît en tout cas, quand tous les champs, eux augmentent. »

Monsieur NAYRAC

« Alors nous ce qu'on fait, on calcule ce qui était, je ne vous parle pas de la part fixe. La part fixe, c'est à part, surtout alors cette année, ça a été quand même une problématique, puisqu'on a mis deux parts fixes dans une facture. Donc cette année ça va être un peu, il va falloir voir vos factures début 2019, où là vous pourrez voir que vous avez une baisse sur le prix de l'eau. J'ai dit quoi ? 2019. Alors comment on a fait le calcul ? On a tout simplement pris l'eau produite et ce qui était payé, on a fait tout simplement, on fait la division, alors on s'aperçoit que le prix de l'eau est descendu.

Mais vous ne mettez pas la part fixe, parce que là si on commence avec les deux parts fixes, ça c'est vrai que l'eau, on pourrait croire que l'eau a augmenté.

C'est ce que je réponds à chaque fois, quand les gens nous appellent, leur dire : « *Oui vous avez pu voir votre facture augmenter cette année.* » Mais normalement en 2019, on devrait plus avoir ... »

Madame GAZEL

« On est en 2019. »

Monsieur NAYRAC

« Les factures qui vont arriver, on ne devrait plus avoir ce problème-là et les gens devraient voir leur facture descendre. »

Madame GAZEL

« D'accord. »

Monsieur NAYRAC

« D'accord. »

Madame GAZEL

« Donc, on est d'accord que c'est inexact de dire qu'actuellement que le prix de l'eau a baissé, il a augmenté. »

Monsieur NAYRAC

« Il a baissé. C'est vrai, qu'on ne s'en rendra pas compte sur les factures actuelles... »

Madame GAZEL

« Oui, parce qu'elles augmentent. »

Monsieur NAYRAC

« ... vous avez deux parts fixes. Mais deux prix, si vous prenez seulement votre part eau courante, oui je sais bien, quand vous allez en courses, vous regardez ce que vous payez à la fin, mais on se base là, je vous parle que du prix de l'eau. Alors, la part fixe c'est vrai que bon comme on a repris un nouveau prestataire, il y a eu un décalage. »

Monsieur le Maire

« Qui ne devrait plus exister. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Il faut prendre acte du rapport, pardonnez-moi. Donc, je mets cette motion aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre acte du rapport. Donc, nous avons pris acte du rapport. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Donc, alors pour la délibération numéro 29. »

Monsieur NAYRAC

« Non, c'est la 28. »

Monsieur le Maire

« Pardon, excusez-moi. Même exercice sur l'assainissement, pardon. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :

28. " Prix et qualité de l'assainissement 2018"

« Pareil, alors donc c'est une délibération, qui a pour objet une présentation du rapport de l'assainissement. C'est pareil, je vais vous faire une synthèse.

Alors, le service délégué de la société Millau Assainissement comprend la collecte et la dépollution des eaux usées et pluviales par contrat d'affermage débutant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2032. Comme pour VEOLIA.

Alors :

- Le nombre d'usagers pour les foyers dont les eaux usées sont collectées et de sept mille deux cents soixante en 2018 identique à 2017.
- Les principales installations du service qu'on..., il y a moins, je ne sais pas si vous avez remarqué, on a moins de nombre d'usagers où on récupère les eaux usées, parce que beaucoup ont des fosses septiques ou jettent tout simplement dans la nature. Vous avez vu les problématiques qu'on a eu notamment sur les boîtes de nuit qui jetaient leurs eaux usées dans des fosses. Donc avec le Parc, on travaille là-dessus de telle façon que tout le monde est, ou soit branchés au tout-à-l'égout, ou à des fosses septiques aux normes.

Alors, les principales installations du service comprennent :

- Cent quatre-vingt-quinze kilomètres du réseau, dont quatre-vingt-treize kilomètres d'eaux usées, trente-six kilomètres de réseaux unitaires et soixante-cinq kilomètres d'eaux pluviales ;
- Onze postes de refoulement ;
- L'usine de traitement des eaux usées d'une capacité de soixante-quinze mille deux cent soixante-cinq équivalent habitants, donc elle est largement au-dessus de ce qu'on a besoin ;
- Deux mille deux cent deux grilles et avaloirs ;
- Trois mille cinq cent quatre-vingt regards ;
- Et quatre-vingt-sept déversoirs d'orage.

Alors, les faits marquants de 2018 :

- Donc le nouveau contrat ;
- L'amélioration des systèmes de télésurveillance avec mise en place d'un réseau de type APN (Acces Point Name) ;
- Campagnes de géo référence des regards et réseaux ;
- Renouvellement d'élément de la station d'épuration défectueux : agitateurs, détecteurs, sondes, pompes..., ça se sont les renouvellements, qui se font automatiquement ;
- Réparation du réseau d'assainissement rue de *la Fraternité* et quai *Sully Chaliès*, je vous précise que tout le bas du quai *Sully Chaliès*, on voit la piste basse, c'est tout simplement la canalisation principale des égouts et on en a profité en refaisant les quais, à la refaire pratiquement complètement jusqu'au *Vieux Moulin*, ça a été pris, cette partie-là a été rénovée dans le cadre des réseaux d'eaux usées ;
- La plage du *Gourg de Bade*, mise en place d'une gestion active basée sur des analyses rapides de la qualité des eaux de baignade pour les mois de juillet et août, voilà.

S'il y a des questions ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste savoir qui fait les analyses pour la qualité des eaux de baignade sur les places du *Gourg de Bade* ? C'est l'ARS, enfin Aveyron Labo, pour l'ARS ou c'est Aqualter ... »

Monsieur NAYRAC

« C'est l'ARS. »

Monsieur CHIOTTI

« C'est l'ARS, qui vient. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, nous on en fait, alors avec un qui est bien en amont de l'ex-camping, Dourbie on a quelques points où on les fait bien en amont. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autre question, je propose de prendre acte du rapport. Donc, s'il y a quelqu'un qui souhaite faire une réflexion. Non. Donc, nous considérons avoir pris acte du rapport. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Donc, cette fois la délibération 29 : donc cette délibération 29, il vous a été remis sur table tout à l'heure une nouvelle version de l'avenant n° 2, qui est arrivé tardivement hier par notre avocat, qui a suivi cette affaire-là. Elle concerne, les modifications concernant six articles, donc 5, 6, 7, 8, 9 et 10, qui sont des éléments à l'avantage la Collectivité.

Donc, nous avons deux options :

- Ou vous souhaitez que nous puissions débattre de cette délibération ce soir ;
- Ou vous souhaitez que nous reportions cette délibération. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :

29. "DSP Assainissement : avenant n°2 – création société d'exploitation " Reportée en octobre

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur le Maire

« Alors juste, alors il n'y a pas d'urgence dans l'absolue, un commentaire de Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, alors comme Monsieur le Maire l'a dit ce n'est rien qu'à notre avantage, si vous les lisez bien, mais surtout je tiens à ce que vous preniez en compte que ce sont des emplois, cette société-là va employer plus d'une dizaine de personnes. Plus on repoussera, plus ces emplois-là se feront plus tard. Alors il faut bien y penser, c'est peut-être des gens qui attendent d'être employés dans le service de l'eau, donc c'est important. Moi, je vous le dis comme ça. Je crois que si on se reporte à ce qu'ils disent ça serait même plus près d'une quinzaine d'emplois. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur NAYRAC

« Bien sûr, on va vous les présenter. Alors, la première c'est qu'on limite les frais de structure à 6,5 % et avant il n'y avait pas de limite, si vous voulez. »

Monsieur le Maire

« En fait, il faut peut-être avant de parler des modifications, de rappeler le sens général de l'avenant, ça me semble être plus logique. »

Monsieur NAYRAC

« Je vais vous lire, puis après... »

Monsieur le Maire

« Et après, on verra les modifications. »

Monsieur NAYRAC

« Je vais vous lire le pourquoi de la délibération et après je vous dirai les quatre points sur lesquels on a agi. Alors, la société *Millau Assainissement* a été créée afin d'assurer des missions de gestion de service public de l'assainissement collectif de la ville de Millau, avec des équipes et des moyens dédiés, donc c'était purement pour la ville de Millau.

Il apparaît à l'usage que tout en dédiant des personnes et les moyens spécifiques à la concession du service public de l'assainissement collectif de la ville de Millau, *Millau Assainissement* peut être sollicité ou répondre à des attentes exprimées par d'autres Collectivités voisines souhaitant faire appel à des compétences présentes au sein de ladite société, notamment pour des sujets présentant une possible interaction avec le service public de l'assainissement collectif de la ville de Millau : comme par exemple l'exercice de la compétence GEMAPI, ou de manière plus générale des interventions sur des services d'eau et d'assainissement.

Alors, afin de permettre à cette entreprise, dont le siège est à Millau, de répondre de manière ciblée à ces sollicitations et ainsi contribuer au rayonnement alentours du territoire de Millau, la ville de Millau et la société *Millau Assainissement* se sont rapprochées et ont convenu d'adapter le cadre d'intervention de ladite société en acceptant qu'elle devienne une société d'exploitation, dont le périmètre d'intervention peut s'attendre, sous certaines conditions, au-delà du seul service public de l'assainissement de la ville de Millau.

On peut faire un rapport avec le schéma Directeur assainissement, qu'il pourrait y avoir dans la Communauté de Communes et où cette entreprise-là pourrait être contactée pour le faire, par exemple. »

Monsieur DIAZ

« Ce sera à partir du moment où la prestation est bien définie et qu'elle... »

Miro éteint, inaudible

Monsieur NAYRAC

« Oui, mais il y avait quelques points, alors les quelques points qu'on peut soulever, qui étaient... »

Monsieur le Maire

« Les modifications sur le contrôle de... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, les modifications sur l'avenant... »

Monsieur le Maire

« ... d'Alain, c'est sur les articles, en fait il y a plusieurs éléments que nous avons souhaité préciser et maîtriser sur cet élément :

- Le premier point, c'est qu'à partir du moment où on considère que l'on autorise cette structure, qui donc n'ai plus une structure dédiée, d'étendre son périmètre d'interventions, son périmètre géographique d'interventions ça veut dire que notre souci c'était qu'à un moment donné, nous ayons une maîtrise de l'extension des coûts de structure pour que nous n'ayons pas, nous à payer des coûts de structure, qui porteraient sur d'autres périmètres, ça me semble, donc c'est la raison pour laquelle, c'est ce que vous disait Alain NAYRAC, on a limité et on a fixé à 6 %, des produits d'exploitation les charges de structure pour limiter et contrôler les charges de structure, pour être certain que nous ne payons pas pour des activités, qui se déroulent ailleurs ;
- Le deuxième élément important, ce sont ces charges de structures, comme ils vont développer et donc mutualiser leurs structures et leur personnel sur des territoires plus grands, pour eux quelque part ils vont faire des économies. Ces économies, nous elles étaient reportées sur le montant de l'investissement qu'on demande de faire annuellement au prestataire et donc ce qui est dit c'est : « *Puisqu'on vous donne l'autorisation d'ouvrir votre périmètre, que vous allez faire des économies, on vous demande d'évaluer l'économie qui est faite et cette économie qui est faite vous rebasculer le plus sur le montant d'investissement.* » Ça nous permet d'augmenter, c'est l'article 6, ça nous permet d'augmenter de plus de vingt mille euros l'investissement qu'ils sont censés faire sur notre territoire... »

Monsieur DIAZ

« Donc, l'économie qu'ils font en fonctionnement sera répercutée sur l'allocation d'investissement. »

Monsieur NAYRAC

« C'est ça. »

Monsieur le Maire

« C'est ça :

- Et le troisième élément plus important, après tu compléteras, c'est là-aussi d'être certain que pour assurer les missions complémentaires qu'ils vont prendre, ils ne rentrent pas dans une inflation de la masse salariale, que nous aurions à supporter. Donc là-aussi, on leur demande de préciser quasiment agent par agent, l'évolution du personnel et des missions de ces agents, pour être certain que les agents, que nous avons quelque part à prendre en charge, sont bien des agents qui sont sur le territoire de la commune de Millau, donc ça c'est important aussi ;
- Et enfin le dernier point, qui est un peu compliqué, c'est tout simplement, si jamais un jour ils nous disent : « *On fait des déficits dans le cadre du marché il faut rééquilibrer.* » Mais que nous soyons incertains, que ces déficits sont liés à l'exploitation qu'ils ont sur Millau et non pas une exploitation qu'ils pourraient avoir ailleurs, voilà au quel cas, bien évidemment, nous ne participerions pas, voilà.

Donc pour résumer, mais sous ton contrôle. »

Monsieur DIAZ

« Ça veut dire en fait, qu'à partir du moment où ils vont avoir des personnels mutualisés, travaillant sur d'autres périmètres, il faut qu'ils nous produisent chaque année une comptabilité analytique de l'exploitation du site de Millau. »

Monsieur FABRE

« Qui va contrôler et les bénéfiques qui vont faire en mutualisant et les déficits possibles, qui va le contrôler de façon précise et objective ? »

Monsieur le Maire

« Chaque année, nous avons les documents comptables, qui leur permettent de nous rendre compte et qui nous permettent de contrôler.

Alain, si tu as d'autres... »

Monsieur NAYRAC

« Non, je n'ai rien d'autre...

Si je reviens tout à l'heure, je vous ai dit une sottise le *Gourg de Bades*, c'est un contrôle par Aqualter tous les jours et à 13 heures, on a le résultat. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que vous avez des questions donc sur cet avenant ? Oui, Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Pourquoi ne pas avoir en amont d'emblée mutualiser avec les autres Communes de la Communauté ? »

Monsieur NAYRAC

« Parce que tout simplement, certains sont en régis et d'autres pas et donc c'est un peu actuellement, c'est pour ça qu'on a repoussé jusqu'en 2026, parce que certains avaient ce schéma directeur de l'assainissement, d'autres ne l'avaient pas, d'autres étaient en régie, d'autres pas en régis et donc c'est un peu compliqué. Je pense que là, on va avoir cinq ans pour mettre tout bien à plat et pour basculer à la Communauté de Communes. »

Madame GAZEL

« Je voudrais avoir quelques précisions, ce sont les créations d'emplois, que vous évoquiez, parce que là si j'ai bien compris les services vont, petit à petit, s'étendre, mais le service le plus important à ce jour et dans les mois qui viennent ça reste Millau, donc en quoi il va y avoir une dizaine voire une quinzaine... »

Monsieur NAYRAC

« C'est-à-dire comme ils vont avoir des missions à l'extérieur, notamment pour les schémas directeurs qu'il va y avoir sur la Communauté de Communes et sur d'autres, ils vont avoir, eux leurs points ici et c'est eux qu'on contactera pour faire ce travail-là. »

Monsieur le Maire

« Mais par rapport à ce que dit Madame GAZEL, on est bien d'accord, c'est sur du lissé. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Attention. »

Monsieur DIAZ

« ... pas dix ans... »

Monsieur FABRE

« Donc, le... »

Madame GAZEL

« Non, mais deux mois non plus... »

Monsieur NAYRAC

« Non, mais il faut leur laisser, qu'ils sentent que oui, on est d'accord et oui il faut y aller. »

Madame AYOT

« Moi, j'ai une question par rapport aux accords, qui vont être passés avec les autres Communes. Est-ce que ce sera les mêmes conditions, c'est-à-dire que si l'activité est déficitaire, les autres Communes, puisqu'on a dit : « *Si la DSP est déficitaire, la commune de Millau participe au déficit.* » Est-ce que les autres Communes ont les mêmes conditions ? Parce que de la compta analytique, c'est sûr que ça permet de tracer, mais on peut aussi *piloter* la compta analytique, donc je pense qu'il faudrait que les autres Communes aient aussi une part du déficit, sinon le déficit il sera mis en totalité sur l'activité faite sur Millau. »

Monsieur le Maire

« Il faut tout à fait être vigilant dans ce sens, mais aujourd'hui il est prématuré d'en parler, parce qu'aujourd'hui là la délibération n'est pas sur l'objet du transfert de compétences à la Com Com et des choix dans l'absolu que la Communauté de Communes pourrait faire, là l'objet il n'est pas là, l'objet il est simplement de dire : « *Nous avons une structure qui était exclusivement dédiée à Millau, elle nous demande la possibilité de pouvoir donc se déverrouiller de ce périmètre Millau, pour répondre à autre chose.* » Donc là aujourd'hui, on est dans cet instant de la réflexion, ensuite effectivement au fur à mesure qu'il va y avoir l'approche de la part de la Communauté, il faudra que la Communauté verrouille ces dispositifs, pour s'assurer qu'effectivement il y est une équitable répartition du déficit de la structure. »

Madame AYOT

« Alors c'est, je n'ai peut-être pas compris, mais aujourd'hui la DSP, elle est signée avec la ville de Millau ? »

Monsieur le Maire

« Tout à fait... »

Madame AYOT

« Donc voilà... »

Monsieur le Maire

« C'est pour ça qu'aujourd'hui c'est ... »

Madame AYOT

« ...peut-être que se serait prudent de mettre un article de dire : « *Il faut que les conditions de DSP, qu'on demande à la ville de Millau, soient aussi appliquées lorsque les autres Communes rentreront dans le système.* » Parce que sinon ils seront libres de faire comme ils voudront. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait ! »

Monsieur FABRE

« Moi, je propose qu'on la repousse en septembre et vous figolez tout ça. »

Monsieur le Maire

« Non mais, il y a cette précision à porter, après le reste aujourd'hui avec l'avocat est callé. Donc, nous la reportons en septembre, d'accord ! »

Madame GAZEL

« Avec les éléments... »

Monsieur le Maire

« Parfait. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est reporté en septembre

Monsieur le Maire

« Donc, sur la délibération numéro 30 : convention de déversement d'effluents industriels. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :

30. "Convention de déversement d'effluents industriel dans le réseau communal d'assainissement des Tanneurs / Mégissiers"

« C'est une continuité, donc le développement durable est au cœur de l'action la Ville, volonté que la Municipalité souhaite mettre en œuvre avec réalisme et efficacité par les acteurs économiques. Dans cette perspective l'activité des Tanneurs et Mégissiers Millavois a une place toute particulière pour l'avenir de la Ville. Alors, quand je suis allé les voir, on leur a bien expliqué que ce n'était pas après eux qu'on en avait, mais c'était pour un système, qu'il fallait qu'on réforme et qu'on nous demandait de réformer.

Alors la Collectivité de Millau, compétente en matière d'assainissement est en charge du transport et de l'épuration des eaux usées, ainsi que du traitement des boues en aval, reçoit dans le réseau d'assainissement, puis traite dans la station d'épuration, les effluents de nature non domestiques en provenance des établissements des Tanneurs / Mégissiers.

Pour rappel, la Collectivité a modifié sa filière de gestion des boues d'épuration, puisque maintenant elle n'incinère plus, qu'on utilisait depuis 2003 est dorénavant remplacée par une filière de valorisation agronomique, puisqu'on va faire de l'épandage.

Alors un nouveau contrat a été signé donc en fin 2017, afin de répondre aux exigences de la loi, il convient de dénoncer les conventions qu'on avait jusqu'à présent avec les Mégissiers et la Ville, notamment la ville prenait en charge une partie du coût du traitement des effluents des industries, ce qui n'est plus possible, tenant le principe d'égalité de traitement des usagers. Parce qu'avant tout simplement c'est la Ville, qui payait l'eau et nous, on refacturait aux Mégissiers une facture moins importante donc aux Mégissiers. Alors ça, ça daté depuis 2004, si mes souvenirs sont bons.

Alors, il convient d'établir une nouvelle convention précisant les modalités techniques et financières du déversement et du traitement des effluents industriels des Tanneurs / Mégissiers dans le système de traitement des eaux usées et la commune de Millau. Voilà c'est pour ça vous avez en annexe la convention qu'on a pu..., alors on a mis du temps, parce qu'il y a un échange entre eux et nous, pour pouvoir la mettre en place et pour que, c'est vrai que ça leur fait une surcharge, environ à chaque Mégissiers en fonction de leur consommation en eau, pour certains qui est *Pechdo*, je crois qui est la plus importante qui consomme, puisqu'ils ont une rivière, qui est énormément consommatrice d'eau et donc ils vont avoir à payer beaucoup plus et que la Ville ne peut plus prendre en compte cette consommation d'eau, voilà. Donc on a revue, on va sur trois ans, même voire ça va faire peut-être trois ans effectifs, quatre ans à priori... »

Monsieur DIAZ

« Quatre ans... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, on va faire glisser, on va, pour pas que ça leur fasse une facture brutale d'eau, on va faire glisser ça sur trois ans, de telle façon qu'ils n'aient pas une augmentation brutale du prix de l'eau. Mais on ne peut plus, les Collectivités ne peuvent plus prendre en compte l'eau et surtout l'assainissement de leurs eaux. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Alors, je ne sais pas trop par quel bout l'attaquer. Mais, j'ai été sollicitée par ces Mégissiers, qui eux disent « *Qu'ils attendent des retours à des courriers qu'ils auraient adressés à la Mairie avec des propositions, qu'ils n'ont pas connaissance des délibérations, qui nous sont proposées au vote, enfin des conventions qui nous sont proposées d'adopter ce soir.* » Et ça me semble un peu particulier comme méthode, Monsieur NAYRAC, parce que ce n'est pas la première fois que vous en parlez, chaque fois que vous en parlez, vous dites que : « *Vous allez voir des Mégissiers, que vous négociez avec eux.* » J'ai l'impression qu'il y a quand même deux discours et surtout moi ce qui me dérange, c'est qu'en principe quand on passe une convention, une proposition de convention en Conseil municipal, elle a été travaillée, négociée avec les deux signataires ou plusieurs de ladite convention. Là, force est de constater que ce n'est pas, ça ne semble pas être le cas, en tout cas d'après les informations, qui sont les miennes. Donc, vous disiez que c'était dans la continuité de la précédente délibération. Moi, j'ai envie de vous demander si dans la continuité de la précédente délibération, on ne pourrait pas également reporter le vote sur ces conventions, et puis voilà que vous ayez une action de négociations peut-être plus avérée avec les Mégissiers en question, parce que c'est quand même embêtant d'avoir une présentation où on semblerait que tout soit convenu et d'avoir un autre *son de cloche* par les intéressés, qui disent ne pas du tout être associés à cette proposition et voilà, donc c'est compliqué de voter ça, en tout cas. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, j'ai bien entendu votre message, je vous réponds. J'ai plusieurs casquettes et j'ai celle de l'environnement, quelque part quand on apprend qu'il y a une pollution en chrome et on l'apprend par des analyses et que certains Mégissiers dont un, n'a pas eu l'honnêteté de nous prévenir que brutalement on allait avoir une dose de chrome

importante dans le réseau, je trouve ça un peu cavalier. Alors, *il n'y a pas plus sourd, que celui qui ne veut pas entendre*. Les Mégissiers, on leur a renvoyé la convention corrigée, c'est revenu, ils ont discuté entre eux, je ne dirais pas, il y a eu un qui a été voir Monsieur le Maire, il y a quelqu'un..., parce que c'est vrai que c'est pour un Mégissier en particulier, la note va être salée, c'est un fait. Mais, est-ce que vous trouvez normal vous que les individus que nous sommes, nous puissions payer pour une pollution d'un industriel ? Est-ce que vous trouvez ça normal ? Moi, je parle en tant que quelqu'un qui s'occupe de l'environnement, moi non, moi j'estime que maintenant à notre époque, il faut avoir la force de dire : « *Je ne pollue plus, j'ai une installation saine.* » Alors que cet argent qu'on payait depuis 2004, c'était tout simplement pour financer leurs installations, leurs pré-installations pour éviter qu'on ait du chrome dans la station. Mais comme ils ne l'ont pas entretenu, mais qu'ils ont bien pris l'argent depuis 2004, là ça leur fait chaud, effectivement mais moi en tant que chargé de l'environnement, je suis absolument opposé à ce qu'on reporte cette facture-là et qu'on ne la leur fasse pas payer. Parce que moi je trouve anormal, que tout individu, tout Millavois continue à payer pour de la pollution, parce que c'est ça en fait qu'on nous demande : « *Messieurs les Millavois payaient.* » Je sais que c'est une institution. »

Monsieur le Maire

« Sur la démarche, pour refaire l'histoire, sur la démarche, donc Monsieur NAYRAC a eu plusieurs réunions de concertation, s'est rendu sur place pour aller voir les installations, a vu chaque Mégissier individuellement, comme il vous l'a précisé, j'en ai vu certains. Donc, je pense que l'information et le contact, il a été pris depuis longtemps et je fais confiance à Monsieur NAYRAC là-dessus sur ce dispositif-là. Aujourd'hui effectivement, il s'agit de venir à une solution, j'allais dire de, réglementaire et de clarté sur cette prise en charge-là, d'autant que je vous rappelle que lors du dernier Conseil municipal, ou l'avant dernier, je ne sais plus, nous avons adopté le plan d'épandage de nos boues et qu'aujourd'hui il est impératif que nous ayons ces éléments d'information et de contrôle finalisés et callés de façon à assurer la continuité de la filière sur l'épandage boues, parce que le moindre dérapage aujourd'hui sur les éléments de chrome dans les boues, fait que tout le dispositif de, comment dirais-je, du travail qui a été fait par tout le monde, y compris pour les Mégissiers eux-mêmes, bien évidemment, mais par tout le monde pour faire en sorte que nous arrivions à avoir enfin une filière valorisée de nos boues d'évacuation, qui étaient jusqu'à présent abondamment séchées par bruleur, nous étions le premier consommateur de gaz du département et pour lequel nous payons ensuite pour les évacuer. Aujourd'hui nous arrivons à avoir un terme sur ce dispositif-là. Donc, il est aujourd'hui urgent que nous rentions effectivement dans des choses très claires, très honnêtement et je pense que Monsieur NAYRAC a très longuement et abondamment rencontré les professionnels, pour parler avec eux et nous avons tenté de trouver des solutions avec d'autres partenaires pour essayer de, comment dirais-je, d'améliorer la situation et nous avons imposé aux prestataires de lisser le délais sur trois ans, comme le rappelait Daniel DIAZ, toute à l'heure, pour minimiser l'impact financier sur les Mégissiers. Donc effectivement, je crois qu'aujourd'hui on en est arrivé au point où il faut véritablement que tout le monde aille dans le même sens, voilà. Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Oui, si je voulais faire un commentaire, c'est qu'en fait il y a deux choses avec eux, là je parle sous le contrôle d'Alain :

- Il y avait la négociation qui était, vous sortez d'un système subventionné de manière indue d'accord, puisque finalement la Collectivité *n'était pas très propre* sur la question, puisque c'était une clause de favoritisme donnée dans une entreprise dans son cœur de métier et on pouvait avoir des recours, pourquoi pas d'autres structures comme le BTP sur le retraitement de leurs déchets, ça aurait pu arriver, qui était la sortie en trois ans ;
- Et est venu se greffer une deuxième problématique dessus, qui a été la qualité des boues, où en fait dans un premier temps on n'a pas négocié sur la sortie de la subvention pendant trois ans, ils ont attaqué, *appelons un chat un chat*, en partie pour gagner du temps sur la nature du contrôle de qu'est-ce qui était tolérable ou pas tolérable par rapport à l'épandage, quelque part en n'acceptant pas la totalité de leurs responsabilités.

Donc il y a bien deux choses, il faut pour les conventions, que ce soit les trois ans, on sort des subventions, qui étaient données en prise en charge partielle de factures et d'arriver *in fine* à accepter un taux, qui sera le taux de mesures maxi toléré sur la teneur en chrome des boues, avec des dépassements qui ont été assez conséquents et qui normalement devraient faire l'objet de verbalisation. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Et surtout c'est la manière... »

Monsieur le Maire

« Les derniers échanges que j'ai pu avoir, on était essentiellement et là c'est un vrai travail de techniciens, de savoir si on prenait en considération le micro machins ou le micro, je serais incapable de faire la démonstration, je ne suis pas du tout et on était dans ce calage-là, en disant : « *Oui, mais si on fait tel moyen de contrôle, on a peut-être plus...* » On était plutôt dans cette finesse-là de détails, que sur la remise en question du dispositif. Oui, pardon ? »

Madame AYOT

« Bon, moi juste pour *apporter un pot au débat*, c'est vrai que c'est la même réflexion, qui m'est remontée des Mégissiers, où ils n'étaient pas complètement satisfaits de l'accord, qui leur est proposé. »

Monsieur NAYRAC

« Normal ! »

Madame AYOT

« On comprend bien la subvention, vous avez eu des échanges etc. Mais aujourd'hui, les Mégissiers, ils ne sont toujours pas d'accord. Alors ils ont raison, ils n'ont pas raison. Mais, ils ne sont toujours pas d'accord.

- Moi, la question que je me pose c'est : est-ce qu'on a d'autres entreprises, qui rentrent dans cette DSP, parce que pourquoi la Mairie se met entre le prestataire et finalement les Mégissiers, parce que s'ils ne sont pas d'accord, qu'ils aillent négocier directement, pourquoi pas. Je veux dire c'est, pourquoi on se met entre les deux, finalement ? Quelle est la raison ?
- Et ma deuxième question, c'est la convention que vous nous proposez est rétroactive à 2018, est-ce que ça a un impact aussi sur 2018.

Parce qu'aujourd'hui on est en 2019, la convention est 2018 / 2023, si je ne me trompe pas. Donc, est-ce que si on reste dans cette convention ça a un impact aussi, parce qu'on est face quand même à des entreprises, c'est un surcoût qui leur tombe dessus, là un peu comme ça, même si avant on subventionnait, oui mais peu importe, c'est une charge en plus qu'ils ont à payer, donc forcément ça impacte leurs résultats et c'est normal qu'ils se disent : « *Mais, comment on pourrait faire pour surmonter cette charge ?* » Donc voilà et puis est-ce qu'on est obligé d'être entre les Mégissiers et le prestataire ? »

Monsieur le Maire

« Alors, les deux sont extrêmement liées. Pourquoi nous sommes entre le prestataire et les Mégissiers ? C'est parce que justement ça nous permet de faire pression sur le prestataire et de lisser pour qu'on est au moins trois ans pour arriver à intégrer la chose. Parce qu'on pourrait effectivement très bien dire, parce qu'on pourrait considérer de dire : « *Aujourd'hui, on arrête là.* » C'est-à-dire que, la Ville ne prend de plus et puis : « *Allez voir le prestataire.* » Sauf que si, ils vont voir ça avec le prestataire, ça risque d'être beaucoup plus difficile à avaler, que si on passe par la convention qui nous permet d'avoir un poids pour leur donner la possibilité de lisser dans le temps l'impact financier, donc par rapport à... et ce qui est dit est tout à fait juste, c'est qu'à un moment donné, c'est quelque chose qu'ils n'avaient pas à payer avant et qu'ils ont à payer aujourd'hui, donc forcément on peut tous être d'accord et il y a aucun problème là-dessus sur le fait que naturellement, ça ne fait jamais plaisir. Mais la convention qu'on passe, nous permet justement d'avoir un impact important auprès du prestataire pour lisser cet impact financier, c'est la raison pour laquelle on est dans le dispositif, si je puis dire. Monsieur FABRE, vous vouliez ? »

Monsieur FABRE

« Monsieur NAYRAC a bien pris soin de nous expliquer en gros le principe du *pollueur payeur*, on est tous d'accord là-dessus, on est, justement en 2019, bon, tout le monde est d'accord là-dessus. Après, visiblement il y a eu des difficultés à communiquer avec les Mégissiers, alors c'est un peu gênant parce que ce sont des industriels, qui ont aussi des contraintes... »

Monsieur NAYRAC

« Ça fait quand même un an ... »

Monsieur FABRE

« ...moi ce qui me gêne, c'est que visiblement tout ce qui remonte d'eux, c'est un manque de communication et ils vivent ça comme si on leur impose quelque chose de façon assez brutale, voilà. Est-ce que c'est le cas ? »

Monsieur le Maire

« Ça ne peut pas être un manque de communication... »

Monsieur NAYRAC

« Ça fait un an ... »

Monsieur le Maire

« ... je rappellerais, enfin je redirais tout le travail qu'a fait Monsieur NAYRAC, de façon collective et de façon, on va dire, ciblée Mégissier par Mégissier, donc ce n'est pas un manque de communication. Aujourd'hui, il nous semble que la convention sur laquelle, qui vous est proposée ce soir, est un moyen d'atténuer l'impact auprès de ces Mégissiers, dont nous sommes tous bien d'accord, et qu'il n'y ait pas d'amabilité là-dessus, sur l'intérêt économique et sur, comment dire, l'engagement qu'ils ont fait de tenter de travailler sur leurs boues, de trouver des solutions et là on est tous d'accord sur cet intérêt-là et sur le soutien à la filière et aux Mégissiers. Mais à un moment donné, on ne peut plus prendre en charge cette part donc d'aide déguisée quelque part, sur l'assainissement, donc c'est à eux à le prendre et tout notre travail aujourd'hui justement, c'est d'être l'intermédiaire de façon à pouvoir amoindrir l'impact et en tout cas de lisser l'impact sur plusieurs années. »

Madame GAZEL

« Moi, je pense Monsieur SAINT-PIERRE, qu'il faut sortir du schéma *écologie punitive*. Et là on est dans un..., me semble-il, ce qu'il faudrait faire, c'est avec un *ultimatum* sur les boues et sur les pollutions, parce que ça c'est indispensable en effet et en plus on est en train de développer une filière pour ces boues, donc c'est important d'y parvenir, néanmoins le rôle de la Collectivité c'est de pouvoir accompagner les changements et le rôle de toutes les

Collectivités en ce sens, pour que l'écologique profite à tous et qu'aussi le *process* de changement s'accélère, c'est bien de pouvoir accompagner.

Là, on n'est pas dans l'accompagnement, on est dans l'imposition et puis unilatérale, moi c'est ça que je reproche à la méthode, si vous voulez. Je veux bien qu'on arrive avec un terme, qui est celui que vous proposez, mais je crois qu'il faut être davantage dans l'écoute et dans l'accompagnement de ces entreprises, qui risquent peut-être de licencier, peut-être même pour certaines, c'est extrêmement fragile quand même l'activité Mégisserie, vous le savez. Ce n'est pas la peine peut-être de demander des classements à l'UNESCO pour la filière Cuir, si on vient déstabiliser en amont cette activité. Moi, je crois qu'il faut vraiment peut-être encore continuer cette concertation, voir comment on peut les accompagner dans ce changement pour arriver en effet à l'objectif, qui est annoncé aujourd'hui. Mais peut-être que trois ans, c'est peut-être trop rapide pour certains d'entre eux. Peut-être que pour certains le rythme correspondra. Mais moi, ce que je souhaiterais, c'est vraiment qu'on puisse être dans la dentelle, parce que le rôle des Collectivités, aujourd'hui par rapport aux entreprises, et par rapport aux administrés, c'est de pouvoir les accompagner en fonction de leurs besoins et de la réalité et là je crois qu'on passe à côté, donc on s'abstient. »

Monsieur le Maire

« Non, mais Madame GAZEL, j'entends votre raisonnement, mais moi je ne suis pas d'accord avec vous sur la notion d'accompagnement. J'adhère à ce que vous venez de dire, sur le fonds je n'ai aucune remarque à faire. Mais là où je ne suis pas d'accord, c'est sur la notion d'accompagnement, je considère qu'avec ce que nous faisons, nous faisons de l'accompagnement, parce qu'à un moment donné, l'aspect technique, ils l'ont fait depuis de nombreuses années, l'aspect technique. Ils ont mis des micros centrales de traitement dans leur, comment dirais-je, dans leurs entreprises... »

Monsieur NAYRAC

« À la sortie de leur rivière ».

Monsieur le Maire

« ... c'est la raison pour laquelle la Collectivité à l'époque avait fait l'effort de prendre en charge une partie de leurs factures d'eau, donc ils ont fait cet effort-là. Ils font l'effort de faire des contrôles le plus fréquemment possible, d'anticiper si éventuellement parce que, vous savez dans la production, pour parler suffisamment avec eux, on n'est pas à l'abri qu'à un moment donné, on est un pic, qui est un pic accidentel, bon. Donc, ils font en sorte dans leur *process* d'être le plus précautionneux possibles et de mettre en place des dispositions de façon à pouvoir prévenir au maximum ce risque de pics de pollution, donc voilà cet accompagnement technique, il y est.

Là, aujourd'hui, ils sont sur le fait, qu'ils ont une redevance à payer, qui est la redevance donc de traitement de leurs propres boues, principe du *pollueur payeur*, que vous rappeliez tout à l'heure et je considère qu'avec la convention telle que nous la proposons, nous faisons un accompagnement à ces entreprises d'un délai de trois ans, pour les y aider à arriver à surmonter, voire quatre ans, à arriver, si on prend en considération 2018, comme évoqué tout à l'heure, pour arriver à les aider à franchir ce cap financier.

Donc c'est là où je dis : « *Le raisonnement, moi j'adhère à 100 % à ce que vous dites.* » Là, où j'é mets une différence, c'est sur cette notion d'accompagnement, parce que je considère qu'en les aidant à lisser sur plusieurs années cette participation financière, nous faisons de l'accompagnement, parce qu'effectivement nous aurions très bien pu dire : « *Aujourd'hui c'est votre affaire, voyez votre prestataire et puis nous on n'a pas à s'occuper de quoique ce soit.* » Là, nous n'aurions pas fait d'accompagnement. Aujourd'hui on le fait, il est financier en les aidant à lisser cette prise en charge financière. »

Monsieur NAYRAC

« Et surtout, je répète qu'en fait c'est le citoyen, c'est nous qui payons la pollution, quand il y a du chrome, c'est nous. »

Madame GAZEL

« Vous savez, s'il y a vingt chômeurs de plus, ce sera aussi les citoyens... »

Monsieur NAYRAC

« Alors, je suis d'accord avec vous, mais là on vit à une époque où l'environnement est plus important que l'emploi, vous le savez très bien, aux dernières élections vous avez vu qu'est-ce que ça a donné, si on permet à certaines entreprises de polluer, on en aura un jour ou l'autre un retour sur nous. »

Madame GAZEL

« Monsieur NAYRAC, je ne permets pas à certaines entreprises de polluer, au contraire, je veux en les accompagnant accélérer la transformation. C'est accélérer la transformation ! »

Monsieur NAYRAC

« Mais certaines entreprises, dont celles que vous nommées et que je n'émettrai pas le nom, ne jouent pas le jeu, dans la première quinzaine de février, on était allé les voir, il y a eu une *pollution monstre* dans le réseau. On atteignait ... »

Monsieur le Maire

« Moi, j'ai suggéré et donc l'accompagnant de la part de la Collectivité, il est là. Moi j'ai suggéré de pouvoir et j'ai saisi le Président de la Communauté sur ce sujet au titre des filières traditionnelles du cuirs et peaux, parce que la filière, on parlait du gant tout à l'heure et vous avez raison la filière, elle commence aussi par le travail rivière, bon. Donc, pour

vous montrer qu'on ne reste pas les bras ballants sur cet aspect là-aussi, sur l'aspect, on va dire activité et économique et que c'est pour nous un moyen de plus de trouver des éléments d'intervention. Mais en tout cas sur la partie financière, je considère qu'on est dans de l'accompagnement. On ne va peut-être pas, donc une dernière intervention, Monsieur GINESTE ? »

Madame AYOT

« Juste un dernier détail... »

Monsieur le Maire

« Pardon ! »

Madame AYOT

« ...s'ils ne signent pas. Qu'est ce qui se passe, s'ils ne signent pas ? Nous, on peut toujours dire : « *On vous propose cette convention.* » Et les Mégissiers disent : « *Nous, on refuse de signer.* » Qu'est-ce qu'il se passe ? Ils vont négocier directement ».

Monsieur NAYRAC

« Ça sera simple. Il y a un prestataire qui leur fourni de l'eau. Quand tu ne payes plus ton eau, qu'est-ce qu'il se passe ? »

Madame AYOT

« Oui, mais bon, on ne va arrêter les entreprises... »

Monsieur NAYRAC

« Oui... »

Madame AYOT

« ... non, mais je veux dire... »

Monsieur le Maire

« Non, mais on n'en arrivera pas là ! Il ne faut pas non plus... »

Monsieur NAYRAC

« ... on ne va pas en arriver là, mais à l'extrême, ça pourrait être ça, on coupe l'eau... ».

Monsieur le Maire

« Allez... »

Monsieur CHIOTTI

« Jusqu'à présent vous avez été les principaux intermédiaires, est-ce qu'il serait envisageable que même l'opposition participe à ces négociations, sur une réunion ? »

Monsieur NAYRAC

« Pourquoi pas. Mais, moi je veux bien même avec vous, quand vous voulez, aller visiter leur rivière, parce que la rivière certainement de *Pechdo*, qui là quand même, je ne dirais pas la plus remarquable, parce qu'elle se vante d'avoir la seule rivière, or c'est faux, *Alric* en a une super bien, qui est fiable, qui a eu quelques problématiques de rejets de chrome. Il faut aller voir celle de *Pechdo*, parce que c'est vrai que ça paraît énorme. Il faut aller la voir. Moi je, si un jour vous êtes près, il faut aller visiter leur système de... »

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE ? »

Monsieur GINESTE

« Oui, juste une précision, qu'il est bon de savoir, c'est que la société *Puechdo* a changé de direction depuis peu de temps et la dame, qui est à la tête de cette société, se plaignait, qu'elle n'avait pas ces données-là de l'ancien dirigeant. Alors ça, c'est quelque chose sur lequel nous sommes complètement indépendant de ça aussi. Il y a des choses sur lesquelles, on ne peut vraiment pas du tout influencer. »

Monsieur le Maire

« Allez. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 21 voix pour

8 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur le Maire

« Nous passons à la 31 sur l'établissement Public Foncier d'Occitanie concernant *Les Sablons*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 31 :

31. "Établissement Public Foncier d'Occitanie Avenant à la convention opérationnelle « Les Sablons »"

« Alors vous savez tous, qu'on a signé une convention avec l'EPF, je ne sais pas si on a les zones là sur la 31, voilà. Alors on avait une convention sur l'EPF, c'est-à-dire sur l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, qui nous rachète les biens dans la partie bleue, que vous avez là et on voudrait faire un avenant à cette convention pour l'augmenter sur la partie rouge.

- La partie bleue est une partie, qui sera démolie dans l'année ;
- La partie entourée de rouge, c'est une partie où on ira plutôt à la rénovation, voilà achat et rénovation. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce périmètre ? Alors là pour l'instant sur le périmètre rouge, nous sommes dans une phase d'études, c'est-à-dire que nous confions à l'EPF, un secteur d'études complémentaires, il n'y a pas d'action sur ce secteur-là, on a déjà des maisons en ORI dedans, mais on n'est pas là-dessus.

Et viendra lors d'un prochain Conseil municipal, un autre avenant à la convention avec l'EPF, concernant toute la partie Est de la rue de *La Capelle*, concernant des maisons, le 20, le 18, le 16 pour faire une étude foncière sur ce secteur-là, puisque par ORI, nous sommes propriétaire du..., nous avons *la main sur* le 20, rue de *La Capelle*. Il y aura une autre délibération, qui viendra avec une nouvelle convention dans quelques Conseils, pour renforcer le dispositif sur ce secteur. Est-ce que vous avez des questions ? »

Madame GAZEL

« Oui, j'ai une question. Juste savoir si cette augmentation allait avoir un effet sur la Taxe Spéciale d'Aménagement, j'ai vérifié, non aucun effet ? »

Monsieur le Maire

« Non, puisque la Taxe d'Aménagement, que nous payons au titre de l'EPFR, elle est standard et je crois même qu'elle est fixée sur décision réglementaire par la loi, je ne sais plus si c'est la loi de finances ou un truc comme ça. Donc, on n'a pas et de toute façon que nous fassions appel ou pas appel à l'EPFR, on la paye quand même, voilà.

Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la délibération numéro 32, Madame KECHKECH sur le tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 32 :

32. "Tableau des effectifs : modification"

« Oui, donc comme à chaque fois qu'il y a du mouvement, on vous présente le nouveau tableau des effectifs. Donc là pour celui-ci, si vous voulez on va le faire ligne par ligne :

- La première suppression d'un Adjoint Technique est en lien en fait avec la dernière suppression de l'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, qui était donc un agent à temps non complet 32 heures 30, qui est parti à la retraite. Comme à chaque fois qu'on a un départ à la retraite, le chef de service voit avec les agents pour voir s'il faut remplacer, enfin voilà on ne fait plus, vous êtes censé le savoir maintenant, il n'y a plus de remplacement systématique des départs à la retraite, à chaque fois que le cas se pose, le chef de service voit avec les agents et là donc c'est le cas d'agents, qui pour la plupart voulaient compléter leurs heures de travail.
 - Donc ça concerne la première ligne, Adjoint Technique, une personne qui était à temps non complet, qui était à 21 heures, donc on supprime son poste pour en créer un à temps non complet à 31 heures 30, ce qui représente un 90 % équivalent temps plein ;
 - Et en parallèle, on stagiairise en 3^{ème} ligne la création d'un Adjoint Technique, qui était contractuel à temps non complet, je crois 22 heures, là donc on le met en stage et on le met à temps non complet 30 heures, ce qui représente 85,71 % d'un équivalent temps plein ;
- Ensuite, pour la deuxième ligne des suppressions, donc là c'est pareil suite au départ d'une retraitée, qui était ATSEM Principale de 2^{ème} classe, nous ne remplaçons pas son poste, mais on profite de son départ en retraite pour augmenter le temps de travail à la demande et en concertation bien sûr avec les agents, quatre ATSEM, d'où donc cette ligne suppression pour un temps non complet 28 heures et création donc pour des temps complets ;
- Ensuite les deux autres lignes de suppression, deux agents de Maîtrise et trois agents Adjoints Techniques Principal de 1^{ère} classe, donc là ça fait suite à la CAP de mars 2019, nous les avons créés en amont, si vous vous souvenez bien, je vous l'avais expliqué la dernière fois, tous les postes liés à la CAP, on les a créés en janvier et là donc on supprime les anciens au fur à mesure de l'effet actif de la promotion, voilà. J'espère que je suis claire ;
- Ensuite, ça va, tu suis, c'est bien. Ensuite pour l'avant-dernière ligne, malheureusement là il s'agit donc d'un décès, d'une Adjointe d'Animation Principale de 2^{ème} classe, donc malheureusement on supprime le poste, bon c'est un agent qui était en maladie depuis deux ans, donc elle a été déjà, le service a fait en sorte que son poste soit réaffecté, il y a eu une réorganisation déjà.

Voilà donc pour la ligne suppression, création donc qu'est-ce que j'ai oublié ?

- Alors à l'espace Médiathèque, nous mettons en stage deux personnes, qui étaient contractuelles, donc ça c'est très bien dans le cadre de la pérennisation des emplois contractuels, donc on met en stage ces deux personnes, qui donnent entièrement satisfaction :
 - Une, qu'on a depuis un an, suite à un contrat aidé ;
 - Et l'autre, qu'on avait en contractuel depuis maintenant deux ans.
- Ensuite la dernière création, donc là il s'agit d'un emploi Adjoint Administratif, donc au sein des Ressources Humaines, si vous voulez nous avons eu un reclassement à faire, il y a un peu plus d'un an sur une personne, bon pour maladie. On l'avait mise sur ce poste aux Ressources Humaines pour voir un peu comment ça se passait, là cette personne est affectée toujours en concertation avec elle au CTM, donc du coup on se retrouve avec un poste qu'il faut combler aux Ressources Humaines, donc c'est une personne qui arrive au 1^{er} août de cette année.

Voilà pour ce tableau des effectifs, je ne sais pas si vous avez des questions ?

Donc, on vous demande de l'approuver et donc il y a eu une commission des Ressources Humaines tout début juillet, il me semble. »

Coupure micro.

Adoptée à l'unanimité

Départ de Madame Elodie PLATET

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 33 :

33. "Mandat spécial dans le cadre de la représentation de la Ville à l'assemblée générale de « Ville et Métiers d'Art »"

« Alors donc la 33, c'est concernant le déplacement donc de Karine, qui a dû se rendre à Nancy voilà, donc du 13 au 15 juin, donc là c'est plus pour permettre qu'on te rembourse tes frais de déplacement et d'hébergement, qu'on passe cette délibération. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Oui, bien sûr. »

Madame KECHKECH

« Oui, tu peux... »

Madame ORCEL

« Oui, effectivement c'était pour l'AG de l'association *Villes et Métiers d'Arts*, puisque vous savez que la Ville porte le *Label Ville et Métiers d'Arts* depuis 2000. C'est une association d'élus, donc forcément c'est un élu qui représente la Ville dans cette assemblée générale. Alors, depuis plusieurs années c'était à Paris, c'était plus simple, l'an dernier à Montpellier, c'était plus simple aussi, puisque j'ai fait un aller-retour dans la journée, là Nancy voilà c'est un peu plus compliqué, effectivement ça a nécessité du coup un déplacement d'un peu plus long, voilà. »

Coupure micro.

Adoptée à l'unanimité

Madame KECHKECH

« Est-ce que je peux intervenir, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Donc, j'aimerais juste amener quelques précisions, donc concernant les remarques qui ont été faites là, concernant la masse salariale des deux groupes d'opposition.

- Donc pour CAP 2014, on nous annonce trente suppressions de postes entre 2018 et 2019.
- Et concernant le groupe d'opposition de gauche, on nous annonce vingt-huit agents de catégorie C, qui auraient donc été supprimés en 2018.

Donc c'est juste à titre d'information, j'ai quelques chiffres à vous communiquer, ça peut être... »

Madame GAZEL

« Vous nous les avez déjà communiqués, c'est à partir des chiffres officiels... »

Madame KECHKECH

« Ah, non... »

Madame GAZEL

« ... que vous nous avez communiqués. »

Madame KECHKECH

« Non, mais je ne dis pas que vous les avez inventés, loin de là, mais je me permets de répondre à vos remarques... »

Madame GAZEL

« J'aurai le droit de répondre ? »

Madame KECHKECH

« Mais là c'est juste à titre d'information, ça peut peut-être intéresser des gens de savoir à combien nous sommes de TP ? Combien il y a eu de suppressions de 2014 à 2019 ? Je ne pense pas faire de la... »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

Madame KECHKECH

« ... complètement, c'est juste à titre d'information, comme plusieurs personnes font à titre d'information. »

Monsieur FABRE

« Vous nous parlerez aussi de l'augmentation des congés maladie et de la maltraitance, parce que là on va pouvoir débattre longuement. Tous les jours, je ne peux pas sortir dans Millau, ... »

Madame KECHKECH

« Là, c'est à titre... »

Monsieur FABRE

« ...quand je croise un agent municipal, tous se plaignent... »

Monsieur le Maire

« Permettez à Madame... »

Monsieur FABRE

« ... et cite le mot parfois maltraitance, on peut continuer dans ce sens. »

Monsieur le Maire

« Non, mais Monsieur FABRE de façon très claire, s'il y a de la maltraitance, il y a des procédures pour ça, voilà donc qu'on engage les procédures, ça c'est le premier point. »

Madame GAZEL

Micro éteint, inaudible.

Monsieur FABRE

« Vous allez encore me mettre au tribunal là, à cause de ce mot. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE et ensuite permettez à Madame KECHKECH de vous amener des informations. »

Madame KECHKECH

« Moi, c'est pour aller dans l'information, si vous ne voulez pas l'information, je la garde pour moi et mes collègues, il n'y a pas de souci. Bon, alors juste faire un point concernant :

- La catégorie C, entre 2014 et 2019, certes nous avons eu une suppression de six personnes ;
- Catégorie B, 2014 / 2019, suppressions de six postes physiques, je parle, je ne parle pas en ETP ;
- Catégorie A augmentation de trois postes, sachant que trois catégories B ont été promotionnées en catégorie A, donc sa rééquilibre un peu ;
- En nombre de titulaires, donc ça nous fait une perte globale, on va dire, de neuf agents physiques ;
- Ensuite en termes d'ETP de 2014 à 2019, on perd cinq agents, en équivalent temps plein ;

Parce que comme je vous l'ai expliqué, notre politique c'est le non renouvellement systématique des retraites, à chaque fois que quelqu'un part à la retraite ça peut profiter à d'autres personnes pour augmenter leur temps de travail, donc voilà c'est ce qui explique un peu la différence.

Voilà c'est tout ce que j'avais à vous apporter, ce n'était *pas mort d'homme*.

Et de 2014 à 2019, nous avons quand même mis en stage cinquante-sept personnes, ce qui n'est pas rien à mon sens, merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc nous avons voté la délibération, donc je propose à Monsieur GINESTE, délibération 34. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 34 :

34. "Définition de la politique locale de commerce"

« Oui merci. Donc, ça concerne la fameuse loi NOTRe, qui partage les compétences et qui transfère les compétences Commerce à la Communauté de Communes.

Donc, la loi NOTRe du 7 août 2015 attribue aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomérations une nouvelle compétence de politique locale du commerce et soutient aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Cette compétence est intégrée au sein du bloc des compétences obligatoires : développement économique et est transférée aux Communautés de Communes et d'Agglomérations au 1^{er} janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui révélera de la compétence intercommunale et ce qui *a contrario* sera de la compétence des Communes membres.

Celle-ci n'apporte pas de précisions quant aux contours de la politique locale du commerce et ne l'encadre pas, une grande souplesse est donc laissée aux territoires pour tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la Communauté et de ses Communes membres et que ceci est souhaitable en termes d'organisation et de gouvernance de la compétence commerce.

La présente délibération a donc pour objet, d'adopter la proposition suivante, donc sur le Conseil de ce jour et sur le tableau arrière on va avoir donc un *PowerPoint*, qui explique bien qui à l'avenir fera quoi, en fait j'ai envie de dire.

Monsieur le Maire donc va à travers ce *PowerPoint* vous expliquer très précisément les différentes... »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas spécial un *PowerPoint*, qui dit, qui fait quoi. »

Monsieur GINESTE

« Non, mais ça va aider à expliquer, qui fera quoi. »

Monsieur le Maire

« Ce que je voulais porter à votre connaissance, si on peut avoir les..., c'est une, comment dirais-je, une présentation de ce diagramme, qui est issu et qui provient d'un magazine, un fascicule qui est édité par *Epareca*, *Epareca* étant le bureau d'études, qui accompagne la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville sur les dynamiques à mettre en place pour la revitalisation du cœur de ville et ce schéma, ce diagramme m'a paru intéressant parce qu'on a cinq pavés, qui sont présentés dans une démarche d'efficacité avec un certain nombre de domaines et le titre parle de lui-même : *Rappel des conditions de réussite d'un projet de redynamisation du tissu commercial*. Et ça m'a paru intéressant, parce que quand j'ai vu ce document donc c'est la diapo suivante, j'ai demandé à ce qu'on reprenne les cinq *items*, qui sont présentés dans le diagramme, donc pour des raisons de lisibilité, on n'a pas pu les mettre sur la même diapo, mais ça m'a paru intéressant parce que je voulais vous montrer qu'aujourd'hui avec les dispositions, qui vous sont proposées dans le cadre de la délibération que nous avons à Millau dans la démarche donc de revitalisation commerciale du centre-ville, on met en œuvre tous les dispositifs, qui sont préconisés par les structures et les cabinets, qui travaillent au niveau d'Action Cœur de Ville et sur l'accompagnement national de la Caisse des Dépôts et Consignation :

- Sur le point 1, qui concerne la création d'un comité de pilotage, les *items* en haut avec les chiffres sont les *items*, qui sont dans la diapo que j'ai présentée, enfin qu'on a vue tout à l'heure, donc sur la création d'un comité de pilotage, on créait le comité de pilotage et techniques au commerce avec, bien évidemment, la ville de Millau, la Communauté de Communes Millau Grands Causses, donc qui prend la compétence pleine et entière commerce, la CCI, la Chambre des Métiers de l'Artisanat et bien évidemment, l'OCA dans le comité de pilotage.

La délibération, qui vous est présentée aujourd'hui avec le tableau que vous avez et qui est très clair dans le corps de la délibération, vous montre qu'aujourd'hui on a une répartition claire et logique de la compétence commerce avec d'une part au titre de la Communauté de Communes la stratégie commerciale, ça c'est la loi NOTRe, qui la lui confie de façon réglementaire et légale, et pour la ville de Millau tout ce qui concerne la proximité avec les commençants et tous les espaces sur lesquels se développent ces commerces et notamment les espaces publics, et que nous confions à l'OCA toute la partie d'animation de ce réseau de commerces, et puis le recrutement du manager centre-ville, que nous avons déjà évoqué avec une brillante démonstration de Miguel GARCIA, lors du Conseil à la Communauté de Communes.

- Sur la partie 2 : donc diagnostic immobilier et commercial, là pour vous montrer que ce qui est recommandé c'est d'avoir une connaissance, une approche donc de l'immobilier, nous avons depuis plusieurs années, plusieurs études, nous ne les avons pas toutes mises là, on a mis celles qui relevaient aujourd'hui du dispositif Action Cœur de Ville et notamment l'étude AID de 2017 sur le diagnostic du territoire, qui à la fois regardait, on va dire, le type, le secteur, le périmètre commercial à prendre en compte aujourd'hui et la nature de commerces qui se développent à l'intérieur et le taux de vacances de ce commerce dans ce périmètre-là, en mesurant bien évidemment, tous les éléments d'évasion commerciale, y compris les évactions commerciales, je dirais, intra Millau, c'est-à-dire, sur les zones d'activités commerciales de Millau par rapport au cœur de Ville et au centre-

- ville.
- Et l'étude intensité, donc qui a été réalisée en 2019 avec un financement, prise en charge, plus que le financement de la Caisse des Dépôts et Consignations sur la notion de parcours commerciaux et touristiques, c'est-à-dire arriver à déterminer un certain nombre de rues, qu'il faut que nous considérons, par excellence, comme étant les rues commerciales, des rues commerçantes, il n'y a pas de grandes révélations nous les connaissons toutes, on a une sorte de triangle, on va dire, *Capelle, Mandarous avec Bonald, Ayrolle, rue Droite*, le noyau central de la place *Emma Calvè*, place *Foch* et ensuite la remontée sur la rue de *La Capelle*, avec bien évidemment toutes les rues qui sont concernées dans ce secteur, que ce soit *Sadi Carnot, Mandarous, Peyssière* ou *Lauret*. Ce qui est intéressant, c'est que l'étude a pu mettre en évidence et je crois que nous avons eu l'occasion d'en parler, tous les pieds d'immeubles occupés ou non occupés aujourd'hui sur lesquels il serait intéressant que la Collectivité ait une action foncière forte pour arriver à les redynamiser ;
 - Et enfin, la Caisse des Dépôts va prendre en charge l'étude sur *Les Halles*, essentiellement une étude en termes de positionnement marketing des *Halles*, quand je dis marketing, c'est-à-dire, de dire aujourd'hui : « *Nous avons des Halles qui ont des producteurs locaux avec des circuits courts, avec des produits bios, des produits frais.* » L'idée c'est de dire, d'imposer dans le paysage commercial local, ces *Halles* comme étant un de points alimentaire important du centre-ville ;
 - Et puis l'Observatoire du Commerce, ça c'est un élément important et qui est aussi évoqué dans la délibération, puisque l'objectif et c'est aussi un des rôles avec d'autres éléments, qu'on verra tout à l'heure, c'est aussi un des rôles du manager, c'est-à-dire, d'avoir cette connaissance très fine de la mutation des cellules commerciales et d'anticiper cette mutation des cellules commerciales, parce que plus on anticipe la mutation des cellules commerciales, plus on peut avoir avec des dispositifs qu'on verra tout à l'heure, un vrai levier sur le choix du commerce ou du type de commerce, que l'on a à mettre dans la cellule, qui est susceptible de se libérer ;
 - Sur le foncier, le fait d'être Action Cœur de Ville, d'avoir adopté ce qu'on appelle l'ORT, le périmètre d'Opération de Revitalisations du Territoire, nous permet d'avoir et on l'a passé au dernier Conseil de communautés pour ceux qui y siègent, le droit de préemption urbain renforcé, qui était un dispositif réglementaire, que nous n'avions pas avant, nous avons une simple droit de préemption urbain et le fait d'être Action Cœur de Ville peut y compris nous permettre d'être beaucoup plus coercitif sur les vellétés, voire directement interdire sans avoir recourt au CDAC sur des implantations ou sur des développements de zones d'activités périphériques et donc ça c'est un élément très important, que nous n'avions pas jusqu'à présent ;
 - Bien évidemment le FISCA ;
 - Et puis là c'est intéressant, je fais le lien avec l'Observatoire du Commerce, c'est le projet d'élaboration d'une agence immobilière solidaire en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est un dispositif qui n'existe pas y compris dans la forme, nous serions probablement la première Ville à le mettre en place, qui est tout simplement le fait d'avoir, de créer une agence qui fonctionne comme une agence immobilière, mais qui est une agence, qui bien évidemment exclusivement concentrée sur l'activité commerciale et qui permettrait d'avoir en mandat, comme une agence immobilière normale, d'avoir en mandat des contrats de location des cellules commerciales, voire des contrats de vente de cellules commerciales et grâce à l'observatoire et la connaissance du terrain, arriver à aller prospecter de façon beaucoup plus opérationnel et beaucoup plus efficace pour travailler sur ces cellules vacantes et surtout d'avoir un, comment dirais-je, un correspondant institutionnel, mais qui n'est pas une Collectivité, de la part des propriétaires pour surtout l'évaluation des loyers, enfin des montants des loyers de location sur ces cellules ;
 - Et puis les projets de boutiques éphémères et à l'essai par le biais de l'agence et du manager, c'est-à-dire le fait d'avoir en mandat un certain nombre de cellules dans le portefeuille de l'agence commerciale, la possibilité d'avoir un peu l'équivalent des ateliers relais sur les cellules commerciales ;
 - Et puis sur les deux derniers points du *slid* là, de la diapo suivante, c'est bien évidemment des choses, qui sont des choses beaucoup plus ouvertes, notamment qui rentrent en ligne de compte sur l'attractivité des actions urbaines en matière de revitalisation des espaces publics. Donc là, on a ciblé celles qui concernent directement le périmètre en question : la place *Foch, Emma Calvè, Consuls, Beffroi* et les rues commerçantes sur l'axe *Mandarous, Capelle*. Les projets d'aménagements urbains, ou de créations de services, ou d'équipements, qui permettent de créer un flux et on pense en particulier au *SILEX* et au *CREA* et puis des opérations d'aménagement comme *Les Sablons*, qu'on a vu tout à l'heure.
 - Toute la problématique des déplacements et des mobilités, puisqu'on voit aujourd'hui et ça fait l'objet du plan de déplacements urbains, que nous avons évoqué aussi à la Communauté, du schéma de déplacements urbains, on voit que les modes de déplacements à l'intérieur du centre-ville, je ne parle pas que de la voiture, les modes de déplacement à l'intérieur du centre-ville ont un effet direct sur le comportement d'achat du chaland ;
 - Et puis un élément sur lequel il faut qu'on continue à travailler, qui est la nature des possibilités de stationnement, à la fois :

- En stationnement de courte durée, que nous avons sur le territoire, vingt minutes ;
- Le stationnement de surface, qui est limité à deux heures ;
- Le stationnement plus long, payant en parking de surface ou un parking souterrain ;
- Et ensuite quand même pas moins de mille cent quinze places de stationnement gratuit immédiatement à proximité du cœur de ville ;

Et puis bien évidemment tous ces dispositifs, ces cinq axes de réflexions, qui sont ceux préconisés encore une fois par *Epareca*, doivent être intégrés dans des dispositifs de concertation et d'évaluations et notamment pour ne pas les détailler les projets réglementaires, donc du SCOT et du PLUi.

Voilà donc moi, je souhaitais qu'on puisse profiter de cette délibération, qui est une délibération qui, j'allais dire, peut-être un peu basiquement fait une répartition sous forme de tableaux des compétences Ville / Com Com, mais qui derrière nous permet de développer aujourd'hui la totalité des dispositifs en faveur du commerce, qui sont à notre disposition aujourd'hui et qui sont typiquement ceux qui sont recommandés pour des actions en faveur du centre-ville. Donc voilà le complément de délibération que je souhaitais faire après l'intervention de Patrice.

Est-ce que vous avez des questions ? Sylvie ? »

Madame AYOT

« Alors moi, je voudrais intervenir, je sais que la ville de Millau, on est extrêmement impliqué dans le commerce et tout ce qui a été présenté, c'est ce qu'on a imaginé en 2014, c'est le socle de ce qu'on a imaginé au fur à mesure, on a mis en place certaines choses, certaines choses on ne les a pas mises en place, parce qu'il faut le temps, voilà.

Donc moi, je partage complètement ce qui a été présenté, c'est vrai que le commerce c'est un aspect, il faut que ce soit intégré dans toute une revitalisation, une attractivité, bon je crois que ces débats-là on les a eus, on est complètement en phase et la ville de Millau est complètement impliquée dans ce schéma.

Moi ce qui me désole, c'est que je vois la répartition entre la Communauté et la ville de Millau et quand on lit des articles de presse où on explique, et je suis contente d'avoir vu l'étude des médias, que nous avons faites, qui est très précise, qui a été initiée par toi, je me permets de te tutoyait, par toi etc., pour qu'on ait une vision globale de la ville.

Quand je vois qu'on explique qu'on va s'occuper du centre-ville et qu'on *part d'une feuille blanche*, moi je ne comprends pas, voilà je ne comprends pas, alors ce ne sont pas les élus d'ici qui le disent, mais la compétence elle passe à la Communauté et tout le travail qu'on a pu mettre en œuvre, on dirait qu'il est rayé, qu'il est jeté à la poubelle, donc je trouve dommage de passer une compétence comme le commerce, où la ville de Millau est extrêmement impliquée et quelques soient les élus, qui s'en occupent et de le passer à la Communauté et d'avoir ce genre d'articles, qui fait que je pense qu'il ne va rien se passer d'ici six mois quoi, voilà. Donc voilà, moi ça me désole, parce que je pense que la ville de Millau s'en occupe, je le dis encore : « *La ville de Millau est extrêmement impliquée.* » » Et il n'y a pas de débats là-dessus. Voilà bon, après il y a la loi NOTRe, la répartition, je ne sais pas si on pouvait faire autrement, mais je ne suis pas sûre, que la répartition soit favorable à la ville de Millau, voilà. »

Monsieur le Maire

« Malheureusement sur la répartition des compétences, on n'a pas grand choix, la répartition des compétences, elle est à peu près comme ça. Après ce que nous faisons en sorte à la Ville et à la Communauté, c'est d'arriver à structurer tout le dispositif qu'on vient de voir et de faire en sorte qu'avec la répartition de compétences chacun trouve sa place et se mette en action. Moi, je suis très vigilant sur le travail qu'il y a à faire, Patrice le sait, les services le savent, de ce lien et de ce contact direct avec les commerçants et notamment dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. On a vraiment un levier là-dessus sur ce domaine de compétences, il faut vraiment qu'on soit vigilant à pouvoir continuer à l'animer ».

Madame AYOT

« Je n'ai pas de doute là-dessus, c'est construit etc. Mais, je trouve que voilà, c'est la loi NOTRe qui veut ça, on passe à la Communauté des responsabilités, que j'ai l'impression, qu'elle ne veut pas assumer, voilà. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur GINESTE

« Oui, on est devant le fait accompli, c'est sûr qu'on préférerait, parce qu'on se sent peut-être plus impliqué que la Communauté des Communes, mais la loi est là et on ne peut que s'y plier. Moi, je voulais juste préciser que sur une réunion avec la Communauté des Communes, ce qui a été acté, qui moi me paraît important, c'est que concernant les relations avec les unions commerciales, notamment pour dialoguer et encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale, pour ce qui est :

- Du centre-ville, c'est la Mairie qui va s'en occuper, tout ce qui est commerce centre-ville ;
- Et pour tout ce qui est périphérie et zones commerciales, ça sera pour la Communauté de Communes.

Alors, je veux, entre parenthèses, rassurer les commerçants du centre-ville, il y aura toujours un interlocuteur privilégié, qui sera là pour les écouter, pour les entendre, pour les encadrer, pour les accompagner. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Non, juste un mot pour compléter un peu ce que disait Madame AYOT. Moi, je ne peux pas imaginer que la politique locale de commerce n'est pas intimement liée à la politique en matière de tourisme, parce que bon un *PowerPoint* et tout ce que vous nous présentez, est très sympathique, en ce moment les commerçants, cet été, vivent et les professionnels du tourisme vivent une situation très inquiétante et même parfois dramatique pour certains. L'été dernier la saison a été très mauvaise et je crois qu'il est, alors vous allez me répondre que le tourisme est de la compétence de la Communauté de Communes, mais vous êtes le Maire de Millau capitale touristique du département, je ne peux pas concevoir qu'on parle de politique commerciale, sans en même temps le lier à la politique en matière de tourisme. Je crois, qu'il est temps de développer une politique beaucoup plus offensive à l'image de certains départements comme la Dordogne, par exemple, qui sont en train de capter tous les touristes, au détriment de notre zone, pour que l'on puisse identifier un territoire touristique et Millau en est la capitale de ce territoire de Saint-Émilion jusqu'à Sylvanès. Les touristes se moquent éperdument des frontières départementales, je crois qu'il est temps de bâtir quelque chose de beaucoup plus cohérent et ambitieux en matière de communication touristique et qui doit forcément être lié avec la politique commerciale, puisque le tourisme quand même représente la majeure partie des retombées commerciales de notre territoire. »

Monsieur le Maire

« Mais, je suis très heureux de vous entendre dire ça et d'écouter vos propos. Aujourd'hui, nous sommes exactement dans cette définition. Alors, je regrette que Madame PLATET, pour des raisons donc de représentation, ait été amenée à nous quitter, parce qu'elle pourrait confirmer mes propos. Aujourd'hui moi, j'ai une approche avec, alors vous avez raison, aujourd'hui on est sur des, comment dire, des répartitions de compétences, donc aujourd'hui on parle du commerce et on ne parle pas de tourisme, qui n'est pas une compétence de la Collectivité, par contre quand on parle de parcours, dans les parcours, on a du parcours touristique et le parcours mis en œuvre par la Culture sur les parcours d'artistes font partie de ces parcours, qui sont conçus pour amener à diriger le chaland vers une zone particulière sur un itinéraire donné, ce sont ça les parcours et dans le parcours, il y a la notion de parcours touristique : réhabilitation des..., les expos, les salles d'expositions permanentes, les salles d'expositions associatives, c'est la réhabilitation du patrimoine, c'est tout ça, c'est de faire en sorte de créer un mouvement et un itinéraire touristique lié à la fréquentation de certaines rues, que nous avons identifiées, parce que ce sont des rues commerciales, donc dans la notion de parcours, qui était présentée dans un des *slid*, il y a cette notion-là. Donc ça c'est la première convergence d'idées, que vous avez.

Sur la deuxième convergence d'idées, c'est sur le fait qu'on doit avoir, le lieu n'est pas, nous pourrions l'avoir ici, mais je pense qu'il serait prématuré de l'avoir ici aujourd'hui, c'est sur la vocation touristique de Millau ville, quand on regarde aujourd'hui depuis de très nombreuses années, nous avons un territoire, qui fonctionne en matière touristique avec un territoire environnemental, qui s'appuie sur une Commune et ce sont les Sports de Nature, on va pratiquer des activités de pleine nature sur le territoire et ensuite éventuellement on vient séjourner, dormir ou manger à Millau. C'est ce que j'appelle le, comment dirais-je, le territoire avec une activité à l'extérieur et une ville soutient, qui est Millau.

Moi je souhaite qu'on garde ça, bien évidemment c'est un facteur déterminant de notre territoire, mais qu'on change peu de réflexion, qu'on change de *paradigme*, c'est la réflexion que j'ai aujourd'hui avec Elodie PLATET et avec le Directeur de l'Office de Tourisme, c'est-à-dire comment Millau, nous devons nous mettre en condition pour devenir un site touristique, c'est-à-dire que des gens disent : « *Moi, je viens passer quatre jours, cinq jours à Millau parce que j'ai de quoi me loger, parce que j'ai quelque chose à faire, parce que ...* » Mais quand je dis ça, le travail, il est immense, parce que ça veut dire que nous sur les équipements sportifs, culturels par exemple :

- Quels sont nos horaires d'ouverture ?
- Quels sont nos jours d'ouverture ?
- Comment on fonctionne ?

On ne peut pas demander à quelqu'un de venir à Millau, si le *Beffroi*, il est fermé les trois quarts de l'après-midi, ce n'est pas possible, donc ça veut dire que nous, il faut qu'on se mette en condition pour pouvoir développer ce type de tourisme, ce n'est pas normal que quelqu'un, qui dise, si on dit : « *On veut devenir, Millau ville une destination touristique.* » Quelqu'un à midi, il ait les trois quarts des restaurants fermés. Ce n'est pas possible !

Donc tout ça, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler. Le fait de travailler avec donc le Directeur de l'Office de Tourisme et ce sont des entrevues, que nous avons déjà eues, il faut que nous allions là-dedans, il faut que nous arrivions à faire que Millau reste une ville soutient à un territoire. Mais, il faut aussi que Millau devienne une vraie destination touristique *intramuros*, en tant que telle et c'est complètement inscrit dans la démarche qu'on a vue tout à l'heure, donc j'adhère à ce que vous avez dit. »

Monsieur FABRE

« Oui, mais les contraintes dont vous parlez, l'ouverture du *Beffroi*, etc., ça remonte à loin tout ça, ce n'est pas nouveau, il y a rien de nouveau et le tourisme est ancien dans la Région. Ce que je voulais dire et j'en terminerai, on ne va pas débattre là-dessus toute la nuit, mais quand même ça me semble important, parce que les professionnels en ce moment souffrent énormément et je crois qu'on n'est pas capable, pas vous, ni nous, on n'est pas capable à Millau de vendre Millau comme on devrait le vendre. Millau, qu'est-ce que c'est ? C'est un joyau dans un magnifique écrin. Qu'est-ce qu'ils recherchent les gens ? Ce qu'on apprécie d'ailleurs, les grands espaces, tout ce qu'il y a autour de Millau.

Expliquez-moi un touriste quand lit *Style Millau*, est-ce que ça lui parle ? Alors vous allez me répondre : « *Style Millau, ça vient de Guy DURAND.* » Peu importe ça ne fonctionne pas, tirons en les..., arrêtons avec ce *slogan* complètement idiot, qui ne parle à personne et donc il n'attire personne et soyez audacieux, soyez imaginatif, vendez la Région. Millau, ce sont les grands espaces et tout ce qu'il y a autour, encore une fois de Sainte-Énimie jusqu'à Sylvanès. Soyons audacieux dans le sens où, fédérons toutes les volontés, que ce soit dans le Gard, puisse que Lanuèjols est dans le Gard, Meyrueis, pour vendre un territoire et surtout que les touristes puissent l'identifier enfin, autrefois le tourisme ici été identifié par les *Gorges du Tarn*, ça s'est perdu au fil des années, parce que tout le monde essaie de tirer de son côté. Millau tire de son côté, les Gorges..., résultat on perd les touristes. Arrêtons l'hémorragie ! On perd des touristes, vous le savez aussi bien que moi, bon c'est quand même la deuxième source de revenus de la Région. Donc, le sujet est important et demande justement de la volonté et de l'imagination et surtout du courage pour fédérer tout ça. Mais là maintenant, je pense qu'il faut repartir, il faut arrêter avec ce *Style Millau*, c'est un *gadget*, qui ne fonctionne pas, donc *changeons de braquet.* »

Madame LACAN

« Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettez d'intervenir ? Simplement parce qu'effectivement, vous avez tout à fait raison, je crois que le tourisme c'est essentiel à Millau et il faut vraiment en avoir conscience et tout faire pour développer le tourisme et nous à notre niveau ce qu'on a essayé de faire notamment par rapport au *Label Famille Plus*, c'est vraiment ça.

C'est-à-dire aujourd'hui au niveau de l'OT, donc on y est, on existe sur le site et le *Label Famille Plus* est un label national, qui est reconnu et qui de fait, dont l'objectif est d'attirer des familles pour venir..., mais ce sont des petites gouttes d'eau, mais voilà c'est toujours pareil, il faut commencer par quelque chose et aujourd'hui en tout cas, non, mais on ne peut pas ignorer le fait, qu'à travers ces labels-là et à travers cette reconnaissance nationale, qui peut-être un jour deviendra internationale, parce que le label va évoluer, voilà ça fait quand même parler de Millau, ça fait connaître Millau, d'une manière différente et ça vise un public différent. Mais dans le fonds vous avez raison, il faut aller au-delà de Millau, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais voilà juste préciser que les labels sont importants. Le *Label Métiers d'Art* et autres, bien sûr, aussi la Culture, enfin tout ce qu'on peut mettre en place pour essayer de rendre Millau visible, je crois qu'aujourd'hui il faut rendre Millau visible et effectivement les Communes environnantes, mais il faut commencer et je pense qu'on a commencé. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GINESTE ? »

Monsieur FABRE

« Juste pour terminer, excusez-moi. Je ne voudrais pas que mes propos soient mal interprétés. Ce n'est absolument pas de la polémique. Là, je crois que c'est peut-être le sujet, avec l'Hôpital, le plus important sur notre territoire aujourd'hui voilà. Je crois que toute la politique en matière de tourisme est à reconstruire, voilà et à reconstruire au-delà de Millau et Millau en est le centre, donc vous avez une responsabilité, Monsieur SAINT-PIERRE là-dedans, puisque vous êtes le Maire de la capitale touristique du Département. Donc, j'attends-moi une vision, alors oui ce n'est pas la compétence de la Mairie, c'est la compétence de la Communauté, jamais je ne vous entends parler de tourisme... »

Monsieur le Maire

« Mais, vos interventions commencent toujours de façon très sympathiques et se gâchent à la fin. Vous ne pouvez pas vous en empêcher. »

Monsieur FABRE

« C'est plus fort que moi ! »

Monsieur le Maire

« Je pense, parce que ce n'est pas le lieu, il y a du travail à faire de rentrer dans le détail là. Je pense que j'ai montré ma détermination et ma conviction dans les propos de dire, qu'à un moment donné, il faut que Millau devienne une destination touristique, il y a du travail, ça ne se fera pas en un *coup de baguette magique*, mais je pense que je vous ais démontré que j'étais déterminé là-dessus. Monsieur GINESTE ? Et nous passons au vote. »

Monsieur GINESTE

« Oui, moi j'ai du mal à accepter que Monsieur FABRE, ou que l'opposition s'attaque à nous, en disant qu'on ne fait pas le maximum, je crois qu'on fait vraiment le maximum en terme de tourisme, mais au niveau commerces, moi je voulais, je sais que les commerçants sont en grande difficulté, c'est un mal national, il y a *Internet*, qui fait des dégâts dans toutes les villes de France. Moi, je voulais juste vous dire, ce n'est pas la panacée, ce ne sont pas *les rois du pétrole*, les commerçants à Millau, par contre moi je peux vous dire que sur toutes les villes de strate identique, on a rencontré des gens qui nous disent : « *Le centre-ville de Millau, les artères principales, il y a très peu de vacances, globalement vous vous en sortez moins mal que les autres.* » Moi, j'ai rencontré des gens, qui habitaient à Castres qui me disent : « *Le centre de Castres ça a rien à voir, ici on se plaît, on a vraiment un centre commercial où on déambule, où on peut faire nos emplettes avec un vrai centre commercial à ciel ouvert.* » Bon, ce n'est pas la noirceur comme vous avez l'air de le dire, c'est compliqué, le commerce est compliqué au niveau national, on en est tous conscient... »

Monsieur FABRE

« Je n'ai pas dit ça ! »

Monsieur GINESTE

« Par contre, je voulais quand même finir sur cette touche... »

Monsieur FABRE

« Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! »

Monsieur GINESTE

« ... laissez-moi finir, Monsieur FABRE... »

Monsieur FABRE

« Je n'ai pas dit ça... »

Monsieur GINESTE

« ... c'est qu'on s'en sort moins mal que les autres : le centre-ville de Figeac, le centre-ville de Cahors, le centre-ville de Castres, ces centres-villes qui sont un peu identiques au nôtre, ils sont moins attractifs que le nôtre. »

Monsieur FABRE

« On est meilleur que tout le monde, en attendant on n'a pas de touriste. Allez en parler aux professionnels du tourisme, allez leur servir ce discours, vous allez voir comment vous allez être reçu. »

Monsieur le Maire

« Non, mais ne vous énervez pas, Monsieur FABRE, à un moment donné...Bon, ne vous énervez pas. Allez. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc... Une abstention. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 27 voix pour

1 abstention

(Sylvie AYOT)

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur GINESTE pour la 35. »

Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 35 :

35. "Subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants de la rue Droite"

« Oui, c'est une délibération, qui concerne l'association de la rue *Droite*. L'association de la rue *Droite* a fait un investissement pour embellir la rue, donc on donne une participation.

L'association des commerçants de la rue *Droite* s'efforce d'animer et de décorer cette rue, tout au long de l'année par diverses opérations.

Pour l'été 2019, l'association a décidé d'installer, dans la rue *Droite*, des roses géantes en tissu, donc avec leur pot.

Cette animation participe à l'embellissement de la rue et à son attractivité en cette période estivale, la ville souhaite soutenir l'opération en versant une subvention exceptionnelle de deux cent soixante-dix euros, afin de financer une partie de l'achat de ces roses.

Je crois pouvoir dire que ça correspond à 50 % de leur investissement, qu'ils avaient acté en réunion, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, c'est le bon titre, mais pas le bon numéro, c'est la 36 : le soutien au projet - Jeune solidarité internationale et c'est Monsieur SOLIER, qui la rapporte. »

Monsieur SOLIER rapporte la délibération n° 36 :

36. "Soutien au projet – Jeunes de Solidarité Internationale"

« Oui, merci. Une dernière délibération dans le but de venir en aide à vingt-cinq jeunes scouts laïques engagés dans un projet d'échange international entre le Sénégal et la France.

Depuis deux ans, il y a onze jeunes de 15 à 17 ans et deux animatrices venus de Millau - Saint-Affrique et d'un autre côté douze étudiants basés à Dakar, qui se mobilisent, unis par la pratique du scoutisme laïque.

Cette opération se présentera sur deux actions :

- Une première, qui se situe à Louga au nord-est de Dakar. Des actions de sensibilisation de la gestion des ordures ménagères ;
- Et une seconde, qui se trouve à Mboro sur la côte atlantique sur une action de reboisement pour lutter contre le phénomène de désertification.

Et dans le même temps aussi durant l'été 2020, seront alors accueillis des jeunes Sénégalais de la Grande Chaîne en Aveyron, au *Hameau de Bécours*, Centre internationale des Éclaireurs et Éclaireuses de France.

Ce projet prévoit plusieurs phases de restitution afin favoriser cette démarche, partager l'expérience auprès d'autres jeunes pour leur donner envie d'agir et de pérenniser les actions commencées.

Ainsi donc, il est demandé à la Ville :

- De verser pour l'année 2019 une subvention exceptionnelle de mille euros à l'association des Éclaireuses et Éclaireurs de France du groupe de Saint-Affrique - Millau.

Voilà plus je précise aussi que le comité de jumelage c'est d'ailleurs...

Arrêt de l'enregistrement

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2019

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKECH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE

Monsieur LAUR

« Oui, bonsoir à tous. Donc, je suis Frédéric LAUR, membre du Comité Pluraliste. Alors, rapidement présenter le Comité Pluraliste, c'est un comité qui a été créé en 1995 au moment où on nous avait annoncé la fermeture de la ligne et donc on s'était réuni et on avait dit que : « *Bon, cette ligne ce n'est pas les cheminots tout seuls qui allaient la sauver et que donc on a créé ce Comité Pluraliste dans un but de rassembler les populations, les Collectivités Territoriales, de rassembler massivement dans la société et dans les instances de l'État.* »

Et donc, nous avons pour but de faire des propositions depuis de nombreuses années et de montrer l'intérêt de cette ligne, surtout dans un contexte où aujourd'hui, encore on l'a vu cette semaine dans des études, qui montrent que la pollution atmosphérique tue quarante-huit mille personnes par an prématurément dans un contexte où nous avons, il y n'a pas encore pas longtemps sur notre Ville, des marches sur le climat avec pas mal de participants.

Voilà aujourd'hui, nous pensons et nous sommes sûrs, nous sommes convaincus que cette ligne, elle a un avenir et que nous allons tout faire pour l'utiliser et la justifier.

Donc, on a élaboré un manifeste donc avec des propositions objectives et ce qui est important, c'est qu'elles sont toutes réalisables et crédibles. Elles émanent d'innombrables débats, de réunions publiques tenues de Béziers à Clermont-Ferrand. Donc, il y en a eu une aussi à Millau, il y a deux ans, donc c'est quatre ans de travail, de collecte de données, qui ont permis d'élaborer ce manifeste-là et voilà notre mot d'ordre, c'est que : « *Le Massif Central ne doit pas être une tâche blanche sans ligne ferroviaire.* » Parce que c'est ce qui est dans les cartons depuis des années.

Le Massif Central et ses départements ne doivent pas disparaître pour laisser place à une hyper concentration des activités des populations autour de mégalo-poles démesurées. « *Oui, le Massif Central est une terre d'avenir et d'accueil avec des services publics, donnons-lui les moyens d'exister.* »

Donc, on va faire un petit bilan aujourd'hui de notre ligne SNCF, de comment elle fonctionne. Donc, nous avons passé il y a pas si longtemps, une période périlleuse où un rapport parlementaire de Monsieur DURON, préconisait la suppression du *train Aubrac*, suite à ça des échanges ont eu lieu entre la Région Occitanie et l'État et *in fine* à la dernière minute le *train Aubrac* a été maintenu pour une expérimentation, où en fait le *train Aubrac* est un TET, donc c'est-à-dire que c'est l'État, qui est autorité organisatrice de ce train, donc c'est l'État qui finance la SNCF et le matériel pour qu'ils réalisent ce train et donc l'expérimentation pour le sauver, parce que l'État voulait clairement l'abandonner, ça a été que la Région Occitanie partage le déficit de cette ligne avec l'État. Donc, c'est au moyen de cet accord-là, que nous avons réussi à le maintenir, donc à aujourd'hui la Région Occitanie finance la moitié des pertes de la ligne *Aubrac* et c'est ce qui a permis de le maintenir.

Nous avons également sur les TER, où là c'est la Région Occitanie qui est autorité organisatrice, nous avons également des TER, qui font Béziers / Saint-Chély et là, la Région a pris la décision d'appliquer une tarification spécifique d'un euro de Béziers à Saint-Chély, donc ce qui fait qu'aujourd'hui lorsque vous prenez le train à Millau, si vous allez entre Béziers et Saint-Chély, c'est le tarif d'un euro, qui s'applique à tout le monde.

Donc, d'un passé où on en était à la suppression, on passe aujourd'hui à quelque chose, où il y a du monde dans les trains, qui commence à revenir.

Il y a des produits touristiques, qui se font autour du train à un euro, je pense, il y a un restaurant à Campagnac, où voilà il a fait une petite promo, en fait si vous prenez le train et que vous allez manger à Campagnac, il y a un petit menu spécial, pour ceux qui prennent le train, avec un petit apéro, c'est sympa ! Et il a élaboré avec le Parc Régional de *l'Aubrac*, il y a des sorties qui sont organisées de ce restaurant-là et de la gare de Campagnac et depuis le début de l'année, donc je l'ai eu au téléphone avant-hier, il m'a dit donc, il le voit par rapport à ses menus : « *On a plus de cinq cents personnes, qui ont pris le train et qui sont allés manger à Campagnac avec ce tarif.* »

Donc, vous voyez d'un passé où on nous disait : « *Vos trains sont vides !* » Ils étaient à deux doigts d'être supprimés. Je pense que si on avait dit au Maire de Campagnac, qu'il aurait cinq cents personnes dans sa gare en six mois. Il n'y a pas grand monde qui l'aurait cru. Donc aujourd'hui voilà, on en est là c'est qu'on s'inscrit dans une dynamique. Aujourd'hui, la ligne ne ferme plus et aujourd'hui toutes les possibilités nous sont offertes et c'est sous ce spectre-là que nous devons voir cette ligne SNCF.

Donc l'objectif aujourd'hui donc voilà, c'était vous présenter le manifeste, mais bon on le présente déjà depuis quelques mois, donc je vais vous reprendre les propositions, qui sont prises dedans :

- L'objectif c'est aussi de vous, si vous souhaitez rajouter des choses, c'est qu'il est amendable et nous avons pour but vers l'automne de le faire voter à la population aussi, de consulter tous les citoyens. Alors, on regarde sous quelle forme l'organiser encore, donc réaliser un vote où tous les citoyens pourront participer et amender ce texte avec probablement un train, qu'on appellera des *Citoyens*, qui circulera en fin d'année, où nous récolterons dans chaque gare ; ou bien sûr les Communes comme ici ont joué le jeu et on récoltera les votes et on ira, alors on verra encore l'action, on va laisser la surprise, on ira interpeller l'État, donc voilà ;
- Donc au niveau des propositions, qui ont émané de toutes ces réunions et qui sont reprises dans le manifeste, il y a un intérêt, c'est le transport scolaire. Donc déjà il faut savoir que cette ligne à l'heure d'aujourd'hui, elle transporte à peu près quatre cents élèves semaine vers les écoles Lozériennes, entre l'Hérault et l'Aveyron et la Lozère et aussi le Gard, parce qu'il y a aussi l'autre partie. Donc les écoles Lozériennes sont assez

dépendantes du rail. Malheureusement pour notre Territoire, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, nous avions les gens de Saint-Rome, Saint-Georges, qui pouvaient utiliser le train, les scolaires de Saint-Rome, Saint-Georges, qui pouvaient utiliser pour venir jusqu'à Millau et cette desserte a été supprimée en 2010 et nous avons aussi également des scolaires, qui venaient de Sévérac vers Millau, où là fin 2017 SNCF Réseaux nous a annoncé que la ligne était trop dangereuse entre Sévérac et Rodez et l'a fermée aux circulations le tronçon Sévérac / Rodez pour la ligne, qui fait Millau / Rodez. Donc depuis ce temps-là, c'est pareil les scolaires entre Sévérac et Millau ont été basculés hors du rail. Donc, il y a un enjeu fort sur le scolaire localement, donc sur le périmètre, on va dire, Communauté de Communes plus Saint-Rome / Sévérac ;

- Il y a un enjeu aussi c'est que suite à une étude du Parc des Grands Causses, qui a initié le Comité de Pilotage pour la réouverture de Millau / Rodez, c'est qu'aujourd'hui de plus en plus d'étudiants se tournent vers les universités de Clermont-Ferrand, or aujourd'hui nous n'aurons aucune solution, ni en car, ni en train pour se rendre dans les universités de Clermont-Ferrand. Alors, je ne sais plus le nombre exact sur le nombre de bacheliers qui a eu en 2017, je crois qu'il y avait quand même une dizaine, qui portait sur Clermont-Ferrand, donc c'est ça a été identifié donc sur le périmètre scolaire, donc nous avons identifié ça ;
- Nous avons identifié aussi c'est le besoin, alors là ça concerne plus la partie haute, le morceau Sévérac / Rodez aussi, ce sont des Mende / Sévérac / Rodez / Toulouse, puisqu'aujourd'hui c'est pareil il n'y a pas la possibilité de faire Mende / Toulouse avec des transports publics ;
- Nous avons également identifié une liaison Sud Aveyron, au canton de l'Hérault, Béziers TGV, puisqu'aujourd'hui en décembre il y a la nouvelle gare de *Nîmes Manduel*, qui va être ouverte, il y a déjà celle de *La Mogère* de Montpellier, alors bon chacun se fait son avis sur cette gare, mais elle nous permet que les TGV à Béziers gagne vingt minutes par rapport à avant quoi, donc ce qui nous apporte quelque chose de plus et donc l'idée c'est d'avoir une relation entre le Sud Aveyron et la gare TGV de Béziers, reliée à ces TGV qui donc vont mettre moins longtemps pour aller à Paris. Alors pour vous donner un ordre d'idée, ce serait du Millau / Paris à moins de six heures, en passant par Béziers, donc ça c'est quelque chose qui est remontée aussi ;
- Alors après nous avons aussi le train de nuit couchette. Alors, nous en avons un, qui a été maintenu de Paris à Rodez, mais il pourrait très bien être prolongé sur Millau et on voit bien aujourd'hui que partout dans l'Europe, il y a des moments qui se créaient sur le train de nuit, il y a de plus en plus d'engouements pour ce modèle-là, puisque quand même il y a des gens, notamment dans les pays Scandinaves, qui commencent à avoir honte de prendre l'avion, qui prêchent pour le train de nuit et qui voient la vision du voyage autrement, peut-être moins la rapidité et plus le temps et aussi avoir la vision écologique de son trajet. Donc ça c'est quelque chose, qui est très important et donc on pourrait envisager tout simplement que le Paris / Rodez continue jusqu'à Millau, ça c'est tout à fait faisable ;
- Après il y a le tourisme, donc je l'évoquais tout à l'heure sur Campagnac, donc depuis le TER à un euro, on voit que dès qu'il y a des choses qui se font, ça marche. On a de plus en plus de groupes sur la ligne, il y a des clubs de randonnées, des clubs de vélo, qui notamment des hauts cantons de l'Hérault, qui viennent avec leurs vélos dans le train et qui vont faire des balades vers chez nous ;
- Il y a aussi quelque chose qui m'est arrivé la semaine dernière, j'ai vu des gens sur le marché qui m'ont dit, des gens de Bédarieux, des hauts cantons de l'Hérault de Ceilhes, qui viennent au marché le vendredi en utilisant le train, enfin c'est... Après, il y a aussi le cas inverse aussi, où il y a des Millavois qui vont au polygone de Béziers ;
- Donc après il y a quelque chose aussi qui est intéressant, c'est qu'on parle souvent de Béziers / Neussargues, alors Neussargues ça ne veut pas dire grand-chose dans la tête des gens, c'est une petite ville du Cantal, mais il y a deux gares après, il y a une gare qui s'appelle *Le Lioran* et qui pourrait être sympa l'hiver, donc c'est quelque chose qui est remontée assez souvent et donc nous avons la proposition *d'un train des neiges* entre le Sud Aveyron et la station de ski du *Lioran*, qui serait possible l'hiver. Alors bon, on peut envisager dans un premier temps trois, quatre trains par hiver, ce n'est pas quelque chose de... C'est quelque chose de facilement réalisable ;
- Et puis dans l'autre sens, il y a aussi l'été, l'été c'est un peu *un train des plages*, donc c'est quand même aujourd'hui déjà réalisable grâce au train à un euro, de plus quand vous arrivez à la gare de Béziers, il y a le bus de l'agglomération, qui vous permettent d'aller Valras à la plage, donc mais après les correspondances des fois ce n'est pas toujours ça, on y travaille ;

Donc, il y a tout ça qui est remonté de ces réunions-là et donc l'objectif c'est de vous faire approuver plus tard toutes ces propositions-là, mais aussi je suis là pour vous écouter, donc si vous avez des questions et surtout si vous avez des idées d'amendements pour cette ligne.

- Enfin, j'allais l'oublier quand même, c'est quelque chose que tout le monde oublie tout le temps, c'est quelque chose qui s'appelle le fret ferroviaire et qui aujourd'hui est un peu oublié voilà, moins de 10 % des transports de marchandises se font aujourd'hui par le rail. On voit très bien en ce moment, vous avez sans doute vu la

polémique sur le Rungis / Perpignan, qui va mettre quelques camions de plus sur l'autoroute A9, qui n'en a pas besoin, donc cette ligne si on veut qu'elle existe et si on veut que..., si on parle dans le terme rentabilité comme beaucoup de gens utilisent le terme de rentabilité sur la ligne, elle peut recevoir des marchandises. Il y a quelque chose qui est intéressant, c'est qu'on a un port à Sète et à port La Nouvelle et on a pas mal de marchandises de l'Aveyron, qui transitent par le port de Sète. Alors je me fie à une étude du Parc des Grands Causses, qu'ils avaient faite dans le cadre du Comité de Pilotage. Donc, il y a :

- Trois cents mille tonnes par an de produits agroalimentaires, qui transitent entre l'Aveyron et le port de Sète ;
- Et dix-huit mille tonnes de bois, qui transitent entre la Lozère et le port de Sète.

Donc aujourd'hui, une question d'enjeux majeurs c'est que bon quand vous écoutez des Directeurs SNCF, ils vont vous dire : « *La ligne, elle monte, on ne peut pas faire des trains, c'est compliqué.* » Aujourd'hui bon, on envoie des capsules dans l'espace, je ne sais pas combien ? Donc faire monter des trains sur une ligne peu pentue, c'est quelque chose de réalisable, mais avec de la volonté, si on disait ça à nos voisins Suisses, je pense qu'ils rigoleraient bien quoi, parce que chez eux ce n'est pas très plats et il y a des trains de marchandise et c'est un des pays *leader* dans le Monde au niveau du fret ferroviaire donc voilà.

Je n'ai pas l'habitude de l'exercice excusez-moi. Je suis un peu intimidé, donc je suis à votre écoute, si vous avez des questions, des idées d'amendements voilà. Après ce que je propose, c'est qu'on pourra vous faire une proposition de motion en retenant ce qui aura été dit aujourd'hui et les propositions, que je viens de vous présenter, que vous pourrez voter dans un prochain Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup, Monsieur LAUR, pour ces explications et cet éclairage. Est-ce qu'il y a des..., Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Est-ce qu'il existe un lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport aux tarifs à un euro ? Est-ce qu'il est possible d'imaginer une liaison Saint-Chély / Clermont-Ferrand dans le même cadre qu'à un euro, dans le même cadre que Béziers / Saint-Chély ? D'autant plus que le Président de la Région, Monsieur VAUQUIER, est originaire quand même de Saint-Flour, il me semble que la décentralisation et le désenclavement du Massif Central doit être un sujet qui le préoccupe beaucoup. Donc, est-ce que cette possibilité est envisageable et envisagée ? »

Monsieur LAUR

« Mais c'est tout à fait envisageable, seulement chaque Région est maître d'appliquer la tarification qu'elle souhaite, donc si la Région Auvergne veut le faire, elle peut très bien le faire. Après tout dépend de la Région, enfin de la volonté de la Région politique quoi, si la Région politique décide : « *Je mets les trains à un euro.* » Ils seront à un euro, si rien n'est décidé forcément, ils ne le seront pas.

Donc, là on avait sollicité déjà, parce que sur la liaison vers *Le Lioran*, nous avons eu une réunion à Saint-Flour en février 2018, où bon on avait été reçu assez bien du côté Cantalien, mais bon toujours en est-il que ça devait se faire cette année normalement et que ça ne s'est pas fait, donc je n'en connais pas les raisons, mais voilà.

Donc après moi, les seules choses que je peux vous dire, c'est que les investissements Auvergne se tournent surtout sur la ligne Aurillac / Clermont, qui pour elle est prioritaire et le petit morceau Saint-Flour / Neussargues ne bénéficie que de très peu d'investissements, par exemple sur le... Nous avons un train fret sur cette ligne, qui alimente l'usine ARCELOR de Saint-Chély-d'Apcher, donc tous les jours nous avons un train, qui alimente cette usine ENCOLS et pour que ce train puisse continuer de circuler, il fallait faire des travaux immédiatement, donc la Région Occitanie a financé à hauteur de trois millions d'euros pour la poursuite de cette desserte jusqu'en 2025 voilà, c'est la date qu'a donné SNCF Réseaux aujourd'hui et le Conseil Régional d'Auvergne a participé lui à hauteur de cinq cents mille euros, voilà donc pour vous donner un ordre d'idée de ce qui se fait sans... »

Monsieur le Maire

« Merci. Oui ? »

Monsieur NAYRAC

Micro éteint, inaudible.

Monsieur LAUR

« Oui, ça c'est quelque chose qu'on peut aborder. Donc il y eu un Comité de Pilotage, puisque la Région a également, j'ai oublié de le préciser classé la ligne Millau / Rodez comme prioritaire d'investissement. Donc aujourd'hui, on ne retrouve que le morceau Séverac / Rodez est fermé et que SNCF Réseaux vient nous présenter une réouverture, alors on nous parle de 2026. Alors dans un premier temps, ils sont venus avec un devis assez extravagant de cent soixante millions d'euros, quelque chose d'inimaginable, en gros on mettait des *rails en or* entre Séverac et Rodez.

Bon on a fait un rassemblement sur Séverac, on a soulevé cette problématique-là, nous sommes intervenus, donc aujourd'hui ils ont refait une proposition, donc on est passé du *rail en or* au *rail d'occasion*, alors pour baisser la note.

Et bien sûr, sur cette desserte-là, sur Millau / Rodez, il y a quelque chose qui est capital, c'est que les trains puissent se

croiser en gare de Séverac, parce qu'aujourd'hui un train qui fait Millau / Rodez, il peut croiser un train qui fait Béziers / Neussargues, c'est peut-être un peu compliqué, mais il ne peut pas croiser un train qui fait Rodez / Millau et ça pose une certaine problématique, puisque si on a un croisement, ça veut dire que des Millavois peuvent aller à Rodez le matin en même temps que des Ruthénois peuvent venir sur Millau. S'il n'y a pas une aiguille Séverac, il faut faire un choix entre soit c'est les Millavois qui vont à Rodez, soit c'est les Ruthénois qui viennent à Millau, donc forcément c'est quelque chose qui est capital sur ce morceau de ligne-là.

Donc on voit que même avec une Région, qui affiche clairement la volonté de recouvrir cette ligne, on a eu encore un Comité de Pilotage, où voilà les propositions n'ont pas été à la hauteur de ce qu'on espérait.

Donc, on espère que le prochain Comité de Pilotage apportera de nouvelles choses, on espère aussi c'est que, ce qu'on constate, c'est qu'on a des Comités de Pilotage, c'est que le Sud Aveyron est assez mobilisé, mais que sur le Ruthénois, ils sont souvent absents des comités de pilotage et ils ne sont pas très impliqués sur ce morceau, qui est Millau / Rodez, mais qui est aussi également Béziers / Rodez.

Quand on parlait de *trains des plages*, c'est possible, ce serait possible de Rodez, il y a cette liaison, voilà, Rodez, même Montpellier, même si c'est par *La Maugère*, où on n'arrive pas tout à fait à Montpellier.

Mais aujourd'hui voilà, il manque un peu ce moteur côté Ruthénois, qui ferait que certainement le dossier avancerait un petit peu plus vite. »

Madame GAZEL

« Juste pour renforcer ce qui a déjà été dit, mais *le bras de fer*, qui est mené entre la Région et la SNCF est assez rude, on va dire, et là pour ces travaux, mais c'est le cas sur malheureusement la plupart des lignes en Région et en particulier des sept lignes, qui sont classées parmi les prioritaires.

Dire que chaque fois, on a des travaux qui sont exorbitants, qui nous sont annoncés, alors qu'on en paye 92 %, 92 % sont à charge de la Région. Or, c'est quand même SNCF Réseaux, qui est maître d'œuvre et pas la Région qui finance, donc là la Présidente en vient au moment de se dire que finalement nous allons peut-être prendre en charge la totalité des 100 % et plus se limiter aux 92 % habituels et en revanche payer et payer des sommes qui sont réalistes et ne sont pas complètement démesurées et puis du coup parce que là, c'est le cas de la gare de Figeac, par exemple qui a brûlé, que nous dit la SNCF: « *Oui des travaux redémarreront dans quatre ans.* » Il n'y a aucun travaux en fait, qui ne se réalisent dans un délai plus court que quatre ans. Donc ce n'est pas acceptable clairement, d'autant plus que voilà la Région Occitanie paye 92 % de ces travaux.

Donc vous avez raison, moi je partage tout à fait, il faut au moins deux trains pour faire ce cadencement, pour pouvoir avoir une desserte équilibrée et pouvoir aussi avoir ce *tramway*, en gros ce *tramway* entre Rodez et Millau et devenir compétitif par rapport à la voiture, parce qu'il y a énormément, je n'ai plus le chiffre en tête, mais combien de personnes font les allers-retours entre Rodez et Millau tous les jours, c'est énorme. »

Monsieur LAUR

« Je n'ai plus le chiffre, mais c'est... »

Madame GAZEL

« Oui, c'est colossal ! Donc c'est vrai, que si on arrivait à remettre ne serait-ce que 25 % dans le train, la ligne est largement sauvée et utile.

Je dis juste que pendant mes vacances, que je n'ai pas vu passer, je ne crois pas avoir été destinataire du manifeste. »

Monsieur LAUR

« Alors, je les ai, je vais vous le faire passer... »

Monsieur le Maire

« Si, le manifeste a été distribué normalement dans tous les casiers des élus. Alors pas cette semaine, il y a peut-être un bon mois et demi, je passe... »

Monsieur LAUR

« Je le fais passer... »

Monsieur le Maire

« ... normalement dans tous les casiers, mais on en a d'autres à votre disposition et si vous voulez, mais... »

Monsieur LAUR

« J'en ai amené, donc je vais faire les faire passer... »

Monsieur le Maire

« Voilà, il y a au moins bon mois et demi. »

Monsieur LAUR

« Sur cet aspect-là, oui sur le réseau, donc bien sûr le réseau appartient à SNCF Réseaux, les différentes réformes sur le rail, qui ont eu, font qu'aujourd'hui SNCF Réseaux concentre ses investissements et sur ce qu'on appelle le réseau structurant, donc c'est-à-dire ce qu'on appelait autrefois les grandes lignes, donc sur les grandes lignes SNCF Réseaux finance 100 % des travaux et sur les lignes, alors dites de dessertes fines du Territoire, voilà *les règles d'or*, qui ont été imposées à SNCF Réseaux, puisque vous savez que le gouvernement a annoncé que la dette de SNCF Réseaux serait reprise et que donc aujourd'hui SNCF Réseaux est sous la contrainte de ne pas à nouveau avoir une nouvelle dette qui

explose, donc aujourd'hui le choix qui est fait, c'est qu'SNCF Réseaux ne finance que 8 % les travaux qui se situent sur le réseau secondaire et fait porter l'essentiel de l'effort sur les Régions.

Donc après il y a quand même des signes, c'est qu'il y a un Ministre des Transports, qui est devenu le Ministre de l'Environnement, qui était l'autre jour sur une ligne dans les Vosges, c'était à Épinal, je crois, où Monsieur MACRON, c'était engagé à ce qu'elle réouvre et là quand j'ai vu les financements, l'État participe à hauteur de 40 %, donc comme quoi la ligne qui avait été choisie par Monsieur MACRON avait 40 % de financement de l'État, donc je me dis qu'il a peut-être une marge de manœuvre, parce qu'il y a quelque chose qui n'a pas été soulignée, c'est que SNCF Réseaux, c'est 8 %, mais l'État aujourd'hui, c'est 0 %, et c'est quand même aussi lui qui est l'aménageur du Territoire et qui doit être présent et qui aujourd'hui ne l'est pas. »

Monsieur le Maire

« Merci. Écoutez, merci beaucoup pour cet échange, donc bien évidemment les Collectivités sont mobilisées sur le sujet, on a évoqué la Région tout à l'heure, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses est aussi mobilisée et notamment sur les infrastructures avec la perspective du Pôle d'Échange Multimodale, donc sur le plateau de la gare. Voilà, donc tous les efforts convergent vers le maintien de cette ligne.

Merci beaucoup à très bientôt Donc, on poursuit les échanges et notamment ensuite pour la validation du manifeste. Merci, Monsieur LAUR pour cette intervention. »